

Sommaire

4	Édito
5	Présentation
8	Chiffres clés
10	Contacts utiles
12	Schéma des études
15	Maquettes de cours
18	Calendrier des études
22	Outils numériques
24	Mobilité internationale
30	Carrières
32	Recherche
34	Bibliothèques
36	Vie étudiante
44	Agenda
115	FAQ
118	Règlement des études



Alors que cet éditorial est le dernier que je rédigerai en ma qualité de directeur, j'entends me livrer à un ultime éloge de l'équilibre et de la mesure.

En ces temps de turbulences de tous ordres, j'en ressens l'urgente nécessité. Lorsque tout se brouille, y compris et surtout les termes de notre rapport au monde, il est plus pressant que jamais de s'arrimer solidement aux valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de solidarité et de laïcité.

Pour autant, il ne faut céder ni à la paresse intellectuelle ni au fantasme d'une impossible, et au fond bien peu souhaitable, pureté. Une lecture manichéenne donc simplificatrice des faits sociaux, politiques ou économiques écraserait systématiquement la perspective ...

De même, l'individuation croissante des « causes » ne doit en aucun cas conduire à l'effacement de l'universel. Il faut refuser ici que prospère, au risque de la fraternité, un univers où des identités toujours plus singulières se développeraient à l'abri de murs infranchissables et de frontières étanches. Or, il est difficile de garder un esprit clair et libre lorsque l'on est entouré de « gens qui pensent avoir absolument raison » de tout et de tous. Un sentiment exprimé par Albert Camus qu'aggravent des réseaux sociaux érigeant la radicalité en vertu cardinale.

Face à tout cela, il n'est d'autres voies que de cultiver le « courage des limites ».

Convincez-vous que la radicalité de la mesure est la seule qui vaille ! Je vous invite donc à pratiquer ce que Marc Bloch appelait les « hésitations du courage ». Du reste, le courage n'est pas une disposition permanente mais plutôt un instant de conscience où l'on comprend qu'il faut impérativement résister à cette inclination trop courante au reniement.

La force de notre modèle de formation est de sublimer ces vertus qui feront de vous des citoyens responsables et conscients de leurs devoirs envers la société.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée,

Rostane Mehdi
Directeur de Sciences Po Aix



sciences**po**.aix

Dépasser les frontières,
libérer les intelligences.

Une Grande École

en sciences humaines et sociales



Établissement public d'enseignement supérieur créé en 1956, Sciences Po Aix a pour vocation de former les cadres des secteurs public et privé de demain.

Tourné depuis toujours vers les grands enjeux sociétaux, Sciences Po Aix a fait de l'Europe, de la Méditerranée, et de la Géostratégie ses domaines d'expertise.

L'École offre une formation pluridisciplinaire destinée à de jeunes bacheliers curieux du monde qui les entoure et soucieux d'en comprendre les mutations.

Lié à Aix-Marseille Université par convention, Sciences Po Aix est membre de la Conférence des Grandes Écoles et fait partie du Réseau ScPo, qui regroupe sept des dix Instituts d'Études Politiques de France : Sciences Po Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse.

Promotions

2007-2012



Victor Hugo

2008-2013



Claude Lévi-Strauss

2009-2014



Philippe Séguin

2010-2015



Albert Camus

2011-2016



Robert Badinter

2012-2017



Nelson Mandela

2013-2018



Aristide Briand

2014-2019



Hannah Arendt

2015-2020



Machiavel

2016-2021



Malala Yousafzai

2017-2022



Antoine de Saint-Exupéry

2018-2023



Frida Kahlo

2019-2024



Marcel Pagnol

2020-2025



Gisèle Halimi

2021-2026



Joséphine Baker

2022-2027



Arnaud Beltrame

2023-2028



Tchaïkovski

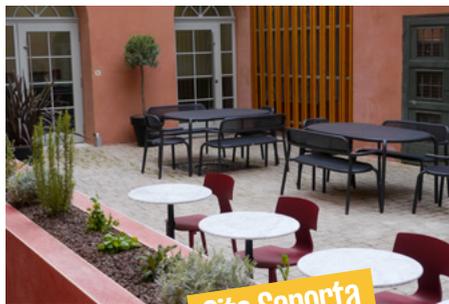
2024-2029



Élection à la rentrée

Nos bâtiments

Sciences Po Aix est situé dans le centre historique d'Aix-en-Provence.
L'École est constituée de trois bâtiments :



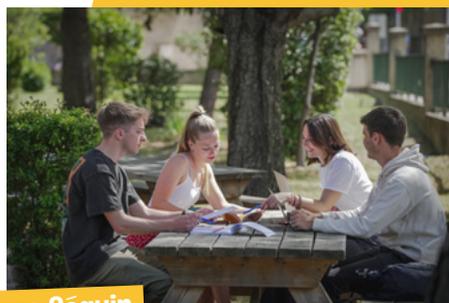
Site Saporta
25 rue Gaston de Saporta



Espace Marceau Long
21 rue des Guerriers



Espace Philippe Séguin
31 rue Jean Dalmas



Chiffres clés



Étudiants

1800 étudiants

1100 étudiants dans le cycle du diplôme

250 étudiants internationaux

230 étudiants en prépa concours

250 nouveaux étudiants par an dans le diplôme

9 voies d'entrée différentes de la 1^{re} à la 4^e année

42 associations étudiantes



Équipe

55 enseignants en poste dont 31 enseignants-chercheurs + 450 intervenants vacataires

69 personnels techniques et administratifs

15 enseignants-chercheurs invités par an



Diplôme

de Sciences Po Aix

200 diplômés par an

Diplôme en **5** ans valant grade de master

4 parcours : Général, franco-allemand, École de l'air, formation continue

4 certificats d'établissement complémentaires

32 possibilités de triple diplôme :

Diplôme de Sciences Po Aix	+	Un des sept diplômes nationaux de master	+	Diplôme de l'Université de Freiburg
Diplôme de Sciences Po Aix	+	Master Géostratégie, défense et sécurité internationale	+	Diplôme de l'École de l'Air
Diplôme de Sciences Po Aix	+	Master Expertise internationale	+	Un des 7 MSc Audencia
Diplôme de Sciences Po Aix	+	Diplôme PGE SKEMA	+	Un des 14 MSc SKEMA
Diplôme de Sciences Po Aix	+	Diplôme CNAM Linguiste expert en géopolitique	+	Un des 3 masters Langues (arabe, chinois ou russe)



Diplômes

nationaux

300 diplômés par an

8 parcours-types de Master déclinés en 15 options

1 L3 Administration publique (LAP) en apprentissage



Prépas concours

5 prépas concours

90 lauréats par an



Formation continue

100% de nos formations ouvertes à la formation continue

14 certificats d'établissement en formation continue



International

142 accords internationaux dans 42 pays sur les 5 continents

100% des étudiants du diplôme passent une année à l'international

250 étudiants internationaux

60 étudiants internationaux inscrits dans le cycle du diplôme

3 programmes d'études pour les étudiants internationaux



Recherche

3 labos de recherche (science politique, histoire, économie, sociologie)

60 jeunes chercheurs en thèse

31 enseignants-chercheurs



Démocratisation

25 lycées partenaires + 1 dispositif spécifique avec le lycée Saint-Exupéry à Marseille

140 lycéens de la 1^{ère} à la terminale bénéficiaires chaque année de la préparation au concours d'entrée



Professionalisation

13805 alumni

676 stages

4 filières en alternance

92% taux d'insertion professionnelle

59% dans le secteur privé

41% dans le secteur public, parapublic ou associatif

Source enquête Conférence des Grandes Écoles | 2023

Contacts utiles

Cabinet du Directeur

📍 Saporta

Sonia Schaub
— Directrice de Cabinet
cabinet@sciencespo-aix.fr

Amélie Jimenez
— Assistante de direction
secretariat.direction@sciencespo-aix.fr
04 65 04 70 01

Marine Lachaize
— Événementiel
evenements@sciencespo-aix.fr
04 65 04 70 02

Communication

Sékolène Trévinat
— Responsable
communication@sciencespo-aix.fr

Mission Égalité

Caroline Henry
— Référente Égalité
mission.egalite@sciencespo-aix.fr

Culture

Roxana Nadim
— Responsable des affaires culturelles
roxana.nadim@sciencespo-aix.fr

DFE Direction de la formation et des études

📍 Saporta

Franck Biglione
— Directeur de la formation et des études

Laetitia Bindel
— Assistante de direction
direction.etudes@sciencespo-aix.fr
04 65 04 70 04

Pôle études

📍 Saporta

Stéphanie Ferrey — Responsable

Aurélien Depasse — Accueil Pôle Études
accueil.scolarite@sciencespo-aix.fr
04 65 04 70 70

Diplôme de Sciences Po Aix & Masters 1

Jenny Fontaine — Adjointe
jenny.fontaine@sciencespo-aix.fr

Marilyne Gardiol — Gestionnaire
marilyne.gardiol@sciencespo-aix.fr

CPAG & Formation continue

Frédéric Chardin — Adjoint
frederic.chardin@sciencespo-aix.fr

Olivia Gentil — Gestionnaire CPAG
cpag.ena@sciencespo-aix.fr

Aurélien Wolkowicz — Gestionnaire
CPAG & formations aux élus
secretariat.cpag@sciencespo-aix.fr

Mathilde Himeda — Gestionnaire
Diplôme en formation continue et Certificats
formation.continue@sciencespo-aix.fr

Masters 2

📍 Espace Philippe Séguin

Natacha Nasapen — Gestionnaire M2
GDSI, M2 EI &
Mastère Renseignement
master.2a@sciencespo-aix.fr
04 65 04 71 01

Sandra Gesbert — Gestionnaire
M2 EI, M2 GDSI & M2 PCM
master.2c@sciencespo-aix.fr
04 65 04 71 02

Sadia Ichen — Gestionnaire M2 DPMS,
M2 Métiers de l'info. & M2 PEAT
master.2c@sciencespo-aix.fr
04 65 04 71 03

Bibliothèque

📍 Saporta

Maryse Cazal — Responsable

bibliotheque@sciencespo-aix.fr

04 65 04 70 92

Service PEB (Prêt Entre Bibliothèques) :

service.peb@sciencespo-aix.fr

Mesopolhis

📍 Espace Philippe Séguin

Adrien Chateaufreynaud

— Secrétariat général

recherche@sciencespo-aix.fr

DREVE

Direction des
relations extérieures
et de la vie étudiante

📍 Marceau Long

Delphine Chazalon

— Directrice de la DREVE et déléguée
à l'alternance et à la professionnalisation

delphine.chazalon@sciencespo-aix.fr

Relations internationales

Taos Boudine — Responsable

taos.boudine@sciencespo-aix.fr

04 65 04 70 32

— Mobilité entrante

incoming@sciencespo-aix.fr

04 65 04 70 34

Nathalie Meunier

— Mobilité sortante

outgoing@sciencespo-aix.fr

04 65 04 70 33

Martin Seiler

— Mobilité sortante & bourses

mobility@sciencespo-aix.fr

04 65 04 70 35

Coordination pédagogique

Étienne Chasson

— Mobilité professionnelle

etienne.chasson@sciencespo-aix.fr

Émilie Coulon — Mobilité entrante

emilie.coulon@sciencespo-aix.fr

Rachel Joubert — Mobilité sortante

rachel.joubert@sciencespo-aix.fr

04 65 04 70 37

Vie étudiante

Mélina Buttin

— Responsable Vie Etudiante, Responsable du Pôle Santé et Référente Mission Handicap

melina.buttin@sciencespo-aix.fr

Gestionnaire de Vie étudiante (en cours de recrutement)

— Vie étudiante & Mission Handicap

vie.etudiante@sciencespo-aix.fr

04 65 04 70 31

Pôle santé

vie.etudiante@sciencespo-aix.fr

04 65 04 70 31

Carrières

Stéphane Rajat — Responsable

stephane.rajat@sciencespo-aix.fr

04 65 04 70 38

Anne Martin

— Partenariats et entrepreneuriat

anne.martin@sciencespo-aix.fr

04 65 04 70 39

Edwige Lemaire

— Stages de mobilité 3A

stages3a@sciencespo-aix.fr

04 65 04 70 36

Laetitia Bindel

— Stages (sauf 3A)

stages@sciencespo-aix.fr | 04 65 04 70 42

Outils numériques

📍 Saporta

Ali Boubertekh

— Gestionnaire du parc informatique

ali.boubertekh@sciencespo-aix.fr

informatique@sciencespo-aix.fr

04 65 04 70 88

Schéma des études

du Diplôme de Sciences Po Aix

1^{re} année

Fondamentaux pluridisciplinaires

+ options :

CEMAC
—
CEAL

2^e année

Fondamentaux pluridisciplinaires

+ 1 module parmi :

Administration publique
—
Analyse et stratégie politiques
—
Économie et management

+ options :

CEMAC
—
CEAL
—
Certificat Dirigeant d'association

3^e année

Mobilité internationale

1 parmi :

Une année universitaire à l'étranger
—
Un semestre universitaire et un stage à l'étranger
—
Deux stages à l'étranger
—
Un semestre en université ou en stage à l'étranger et un semestre à l'École Centrale Marseille

4^e année / Master 1

Fondamentaux pluridisciplinaires

+ 1 Master parmi :

- | | |
|---|--|
| ① M1 Carrières publiques | ⑤ M1 Métiers de la communication d'influence et du plaidoyer |
| ② M1 Sciences sociales du politique | ⋮ M1 Métiers de journalisme et enjeux internationaux |
| ③ M1 Expertise en Relations internationales | ⑥ M1 Politique culturelle et mécénat |
| ⋮ M1 Expertise en Affaires internationales | ⑦ M1 Politiques européennes |
| ④ M1 Géostratégie, Défense et Sécurité Internationale | |
| ⋮ M1 Histoire, Défense et Sécurité Internationale | |

+ options :

Certificat Études sur le Renseignement

5^e année / Master 2

+ 1 Master 2 parmi :

- 1 M2 Carrières publiques
Prep Commissaire aux armées
M2 Carrières publiques
Prep INSP / Grands concours
M2 Carrières publiques
Prep ENM
 - 2 M2 Sciences sociales du politique
 - 3 M2 Expertise en Relations internationales
M2 Expertise en Affaires internationales
M2 Expertise en Affaires internationales **en alternance**
M2 IDEAL (International Diplomacy, Economics, Economics and Law)
M2 Expertise en Relations internationales + **Msc MPPI Audencia**
M2 Expertise en Affaires internationales + **Msc MPPI Audencia**
 - 4 M2 Géostratégie, Défense et Sécurité Internationale
M2 Géostratégie, Défense et Sécurité Internationale **en alternance**
M2 Histoire, Défense et Sécurité Internationale
 - 5 M2 Métiers de la communication d'influence et du plaidoyer **en alternance**
M2 Métiers du journalisme et enjeux internationaux **en alternance**
 - 6 M2 Politique culturelle et mécénat
 - 7 M2 Politiques européennes option Carrières européennes
M2 Politiques européennes option Ingénierie de projets euroméditerranéens et coopération décentralisée
 - 8 **Master Communication politique internationale et risques démocratiques (2 ans)**
- Dans le cadre d'un partenariat :**
- Programme Grandes Écoles SKEMA / AUDENCIA / KEDGE + Master of Science (en 2 ans)
 - Master of Science SKEMA / KEDGE / AUDENCIA
 - CNAM Sécurité Défense
 - ENAP Québec
 - Un autre M2 d'Aix-Marseille Université
 - Mutualisation dans un autre Sciences Po de région
 - **Mobilité** dans un Master 2 extérieur en France ou à l'international

+ options :

Certificat Études sur le Renseignement

Parcours alternatifs

Parcours franco-allemand

Sciences Po Aix propose, en partenariat avec l'Albert-Ludwigs-Universität de Freiburg-im-Breisgau, un cursus en cinq ans qui offre aux étudiants une scolarité alternée entre les deux établissements.

La promotion est constituée de 30 étudiants (15 Français et 15 Allemands) dans une formation qui permet l'obtention de trois diplômes : le Master de l'Université de Freiburg, le diplôme de Sciences Po Aix et le Master correspondant à la spécialité choisie.

Parcours École de l'Air

Les lauréats du concours École de l'Air suivent une scolarité de trois ans destinée à servir dans le corps des officiers des bases de l'air. Le parcours est sanctionné par l'octroi du diplôme (après validation du Grand écrit, du Grand oral et d'un mémoire réalisé durant la 2^e année de l'École de l'Air) et du Master Géostratégie, défense et sécurité internationale.

Parcours en formation continue

Le diplôme de Sciences Po Aix en formation continue a pour objectif la maîtrise des fondamentaux en matière de culture générale, d'histoire, de droit public, de science politique, d'économie ainsi que d'anglais. Il s'adresse à des professionnels en reprise d'études ou aux demandeurs d'emploi.

Cette formation générale et pluridisciplinaire reconnue par les employeurs locaux, nationaux ou internationaux est délivrée à l'issue de deux années d'études et vaut grade de Master.



Stages

Outre les stages, éventuellement réalisés en 3^e année ou dans le cadre du Master 2, vous devez, avant le terme de votre 5^e année, avoir effectué un stage d'au moins six semaines continues dans une administration, une entreprise ou une association.

Césure

À partir de la 3^e année, vous pouvez demander une césure, notamment si vous souhaitez suivre une formation universitaire parallèle, vous engager dans un service civique ou préparer un projet de création d'activité.

Maquettes de cours

Maquette 1^{re} année

1^{er} semestre | 30 ECTS

Culture générale | 4 ECTS

Leçons de culture générale

Conférence de méthode Culture générale

Fondamentaux pluridisciplinaires | 12 ECTS

Science politique 1

Histoire de l'Europe 1 (1848-1960)

Analyse économique 1

Organisation politique de l'État 1

Théorie générale du droit

Organisation administrative de l'État

Droit et environnement

Conférences de méthode | 14 ECTS

LV1 Anglais

LV2

Conférence de méthode Science politique

Conférence de méthode Histoire

Conférence de méthode Analyse économique

Conférence de méthode Organisation constitutionnelle et politique

Sport

Prévention et secours civiques niveau 1 (PSC1)

2^e semestre | 30 ECTS

Culture générale | 4 ECTS

Leçons de culture générale

Conférence de méthode Culture générale

Fondamentaux pluridisciplinaires | 12 ECTS

Science politique 2

Histoire de l'Europe 2 (1848-1960)

Organisation politique de l'État 2

Organisations internationales

Analyse économique 2

Grands courants des sciences humaines

Vie de l'entreprise

Conférences de méthode | 14 ECTS

LV1 Anglais

LV2

Conférence de méthode Science politique

Conférence de méthode Histoire

Conférence de méthode Analyse économique

Conférence de méthode Organisation constitutionnelle et politique

Sport

Itinéraires 1 

Maquette 2^e année

1^{er} semestre | 30 ECTS

Culture générale | 4 ECTS

Grand écrit

Conférence de méthode Culture générale

Fondamentaux pluridisciplinaires | 13 ECTS

Histoire des idées politiques 1

Institutions et vie politiques comparées 1

Institutions de l'Union européenne

Macroéconomie en économie ouverte

Médias et société

Histoire des relations internationales 1

Droit des relations internationales

2^e semestre | 30 ECTS

Culture générale | 4 ECTS

Grand écrit

Conférence de méthode Culture générale

Fondamentaux pluridisciplinaires | 13 ECTS

Histoire des idées politiques 2

Institutions et vie politiques comparées 2

Economie internationale

Régimes politiques et sociétés

Introduction aux questions sociales

Relations internationales

Histoire des relations internationales 2

Cours à option | 2 ECTS

Un cours au choix parmi la liste (il est obligatoire de choisir au moins un cours en anglais soit au 1^{er} semestre soit au 2^e)

Le Sahel en crise

Art oratoire

Politics and Society in Central and Eastern Europe

Contemporary China

Web Application Design

Enjeux scientifiques et technologiques du XXI^e siècle (Prépa centrale)

Financial globalization and Financial crisis

Gender and Politics

African-American music history

Histoire de la Russie contemporaine (depuis la fin du XIX^e)

Historia socio-política de España y America Latina (Siglos XX-XXI)

Introduction à la Turquie contemporaine

Géopolitique et puissance navale

Theories and Politics of European Integration

Conférences de méthode | 7 ECTS

LV1 anglais ou LV1 espagnol

LV2 (20h) ou LV2 orientale (40h)

Analyse quantitative des données

Itinéraires 2 

Sport

Enseignements de pré-spécialisation

(choix d'un module sur trois)

Module Administration publique 4 ECTS

Droit administratif

Conférence de méthode Droit administratif

Module Économie et management 4 ECTS

Économie de l'entreprise

Conférence de méthode Économie et management

Module Analyse et stratégie politiques 4 ECTS

Contestations et techniques de mobilisation

Conférence de méthode Gouverner et contester

Accompagnement à la mobilité internationale (10h) facultatif et non crédité

Cours à option | 2 ECTS

Un cours au choix parmi la liste (il est obligatoire de choisir au moins un cours en anglais soit au 1^{er} semestre soit au 2^e)

Cinéma et politique

Enjeux géopolitiques en Corée

Cinematic Adaptations: Literature on screen

Islam and globalization

Human rights in Eastern Europe

Language, Power and Society in the English-speaking World

Politique, économie, société en Chine contemporaine

Conflit Israélo-Palestinien

Shaping global power : the British empire, from America, Asia and Africa to Brexit

Sport et société

Violence and politics

Web Application Design

Conférences de méthode | 7 ECTS

LV1 anglais ou LV1 espagnol

LV2 (20h) ou LV2 orientale (40h)

Méthodologie de la recherche documentaire

Itinéraires 2 

Sport

Enseignements de pré-spécialisation

(choix d'un module sur trois)

Module Administration publique 4 ECTS

Droit administratif

Conférence de méthode Droit administratif

Module Économie et management 4 ECTS

Finance soutenable

Conférence de méthode Économie et management

Module Analyse et stratégie politiques 4 ECTS

Action publique

Conférence de méthode Gouverner et contester

Maquette 4^e année

1^{er} semestre | 15 ECTS

Culture générale | 4,5 ECTS

Leçons de culture générale

Conférence de méthode Culture générale

Fondamentaux pluridisciplinaires | 3,5 ECTS

Philosophie politique

Grands principes du droit de l'environnement

Cours en langue étrangère | 3 ECTS

Un cours au choix parmi la liste

Contemporary Visual Culture Seminar

External Relations of the EU

Geopolitics of South Asia

Human Rights and Global Crises

Spirituality, philosophy and science

Public Comparative Cinema Law

The EU's Role in the Fight Against Money Laundering and Corruption

The Use of Force in International Law

Web application design

Conférences de méthode | 4 ECTS

LV2

Sport

Itinéraires 4 

Méthodologie du mémoire

2^e semestre | 15 ECTS

Culture générale | 4,5 ECTS

Leçons de culture générale

Conférence de méthode Culture générale

Fondamentaux pluridisciplinaires | 3,5 ECTS

Géopolitique

Grands principes du droit de l'environnement

Cours en langue étrangère | 3 ECTS

Un cours au choix parmi la liste

America Latina : del poder oligarquico hasta las dictaduras militares

America Latina en movimiento

Comparative politics

Contemporary Visual Culture Seminar

Feminist Political Thought

Fighting economic crime in the EU's external relations

Fundamentals and Policies for a Greener Economy

The European Protection of Human Rights

Comparative Human Rights Law

History of Mediterranean system

L'arte e l'impegno

Web Application Design

Conférences de méthode | 4 ECTS

LV2

Sport

Itinéraires 4 

Enseignement de Master

1^{er} semestre | 15 ECTS

Master 1

2^e semestre | 15 ECTS

Master 1

Maquette 5^e année

1^{er} semestre | 30 ECTS

Mémoire | 8 ECTS

Stage d'une durée d'au moins six semaines accompli entre la 2^e année et la 5^e année (évaluation du rapport) | 2 ECTS

Master 2 (2/3) | 20 ECTS

2^e semestre | 30 ECTS

Grand Oral | 8 ECTS

Projet professionnel et personnel Ou pour Carrières Publiques, moyenne des galops d'essai | 2 ECTS

Master 2 (2/3) | 20 ECTS

Calendrier

Septembre 2024			Octobre 2024			Novembre 2024		
1	D		1	M		1	V	Jour férié
2	L	Début des cours magistraux	2	M		2	S	Vacances de la Toussaint
3	M		3	J		3	D	
4	M		4	V		4	L	
5	J		5	S		5	M	
6	V		6	D		6	M	
7	S			7	L		7	J
8	D		8	M		8	V	
9	L	Début des conférences de méthode	9	M		9	S	
10	M		10	J		10	D	
11	M		11	V		11	L	Jour férié
12	J		12	S		12	M	
13	V		13	D		13	M	
14	S			14	L		14	J
15	D		15	M		15	V	
16	L		16	M		16	S	
17	M		17	J		17	D	
18	M		18	V		18	L	
19	J		19	S		19	M	
20	V		20	D		20	M	
21	S		21	L		21	J	
22	D		22	M		22	V	
23	L		23	M		23	S	
24	M		24	J		24	D	
25	M	Forum des Carrières	25	V		25	L	
26	J		26	S		26	M	
27	V		27	D	Vacances de la Toussaint	27	M	
28	S		28	L		28	J	
29	D		29	M		29	V	
30	L		30	M		30	S	
31			31	J				

Décembre 2024			Janvier 2025			Février 2025		
1	D		1	M	Vacances de Noël	1	S	
2	L		2	J		2	D	
3	M		3	V		3	L	
4	M		4	S		4	M	
5	J		5	D		5	M	
6	V		6	L	Examens (uniquement) semestre 1	6	J	
7	S		7	M		7	V	
8	D		8	M		8	S	
9	L	Révisions + quelques cours + Examens internationaux	9	J		9	D	
10	M		10	V		10	L	
11	M		11	S		11	M	
12	J		12	D		12	M	
13	V		13	L		13	J	
14	S		14	M		14	V	
15	D		15	M		15	S	
16	L	Examens (uniquement) semestre 1	16	J	16	D	Vacances d'hiver	
17	M		17	V	17	L		
18	M		18	S	18	M		
19	J		19	D	19	M		
20	V	Vacances de Noël	20	L	20	J		
21	S		21	M	21	V		
22	D		22	M	22	S		
23	L		23	J	23	D		
24	M		24	V	24	L		
25	M		25	S	25	M		
26	J		26	D	26	M		
27	V		27	L	27	J		
28	S		28	M	28	V		
29	D			29	M			
30	L			30	J			
31	M		31	V				

Mars 2025			Avril 2025			Mai 2025		
1	S		1	M		1	J	Jour férié
2	D		2	M		2	V	
3	L		3	J		3	S	
4	M		4	V		4	D	
5	M		5	S	Vacances de printemps	5	L	Révisions + quelques cours
6	J		6	D		6	M	
7	V		7	L		7	M	
8	S		8	M		8	J	Jour férié
9	D		9	M		9	V	
10	L		10	J		10	S	
11	M		11	V		11	D	
12	M		12	S		12	L	Examens + cours
13	J		13	D		13	M	
14	V		14	L		14	M	
15	S		15	M		15	J	
16	D		16	M		16	V	
17	L		17	J		17	S	
18	M		18	V		18	D	
19	M		19	S		19	L	Examens (uniquement) semestre 2
20	J		20	D		20	M	
21	V		21	L	Jour férié	21	M	
22	S		22	M		22	J	
23	D		23	M		23	V	
24	L		24	J		24	S	
25	M		25	V		25	D	
26	M		26	S		26	L	Examens (uniquement) semestre 2
27	J		27	D		27	M	
28	V		28	L		28	M	
29	S		29	M		29	J	Pont de l'Ascension
30	D		30	M		30	V	
31	L					31	S	

Juin 2025			Juillet 2025			Août 2025		
1	D		1	M	2 ^e session d'examens	1	V	Fermeture d'été
2	L		2	M		2	S	
3	M		3	J		3	D	
4	M		4	V		4	L	
5	J		5	S		5	M	
6	V		6	D		6	M	
7	S		7	L		7	J	
8	D		8	M		8	V	
9	L	Jour férié	9	M		9	S	
10	M	Grand oral	10	J		10	D	
11	M		11	V		11	L	
12	J		12	S		12	M	
13	V		13	D		13	M	
14	S		14	L	Jour férié	14	J	
15	D		15	M		15	V	
16	L	Grand oral	16	M		16	S	
17	M		17	J		17	D	
18	M		18	V		18	L	
19	J		19	S		19	M	
20	V		20	D		20	M	
21	S		21	L		21	J	
22	D		22	M		22	V	
23	L		23	M		23	S	
24	M		24	J	Fermeture d'été	24	D	
25	M		25	V		25	L	
26	J		26	S		26	M	
27	V		27	D		27	M	
28	S		28	L		28	J	
29	D		29	M		29	V	
30	L		30	M		30	S	
			31	J	31	D		

Outils numériques

Sciences Po Aix met à votre disposition un ensemble d'outils numériques pour rester connecté.



Intranet

L'intranet de Sciences Po Aix a été pensé comme un espace personnalisé, ergonomique et chaleureux, permettant aux étudiants et aux personnels de :

- découvrir les actualités et les événements qui leur sont dédiés
- accéder à leur espace numérique de travail et aux outils qu'ils utilisent au quotidien
- consulter les ressources utiles et les documents officiels

Connectez-vous avec votre identifiant de l'ENT pour découvrir votre nouvel espace !

→ intranet.sciencespo-aix.fr

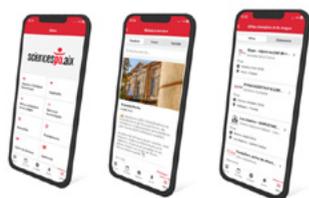


Application mobile

Simple d'utilisation, l'application mobile a vocation à simplifier le quotidien des étudiants de l'École. Disponible sur **Android** et **iOS**, l'application permet de :

- consulter son emploi du temps personnalisé
- suivre l'actualité et les événements de l'École
- accéder à différentes fonctionnalités : plateforme de recherche de stage, services numériques...

N'oubliez pas d'activer les notifications, elles vous permettront de recevoir en temps réel les informations importantes de la scolarité.



EQUINOX

La plateforme pédagogique est un outil essentiel pour la réussite de votre scolarité à Sciences Po Aix. Vous y trouverez des supports pédagogiques déposés par vos enseignants, des syllabi de cours ou des bibliographies de référence pour les différentes matières que vous allez étudier durant votre cursus universitaire.

→ equinox.sciencespo-aix.fr



Messagerie

Tous les étudiants disposent d'une adresse e-mail du type :

prenom.nom@etu.univ-amu.fr ainsi qu'un accès à Microsoft Outlook. Cette messagerie est mise à votre disposition pour échanger avec vos enseignants et l'administration de Sciences Po Aix. Elle permet de recevoir des informations officielles comme le calendrier des examens.

→ mail.univ-amu.fr



Emploi du temps

Le planning numérique vous permet de consulter votre emploi du temps et vos salles de cours tout au long de l'année. Vous y trouvez aussi les dates des périodes d'examens et des vacances scolaires. Également accessible sur l'application mobile.

→ planning.sciencespo-aix.fr



Points d'accès **WIFI**

Sciences Po Aix propose sur chacun des sites (Saporta, Marceau Long et Philippe Séguin), des points d'accès WIFI. Disponible pour vos smartphones, tablettes et ordinateurs portables, ce service est également accessible grâce à votre identifiant étudiant AMU.

→ Choisir le réseau (**Aix* Marseille Université**) dans les paramètres de votre ordinateur.



Ordinateurs en accès libre

Des ordinateurs en libre-accès, avec accès imprimante, sont disponibles aux 1^{er} et 2^e étages de l'espace Odile Debbasch. Des ordinateurs sont également à votre disposition sur le site Saporta (bibliothèque et salle de presse) pour vous aider dans vos travaux académiques. Attention, l'École ne fournit pas le papier pour les impressions, n'oubliez pas de vous munir de feuilles !



Photocopieurs en libre-service

Quatre photocopieurs-scanner sont à votre disposition : **Site Saporta** (hall et salle de presse) et **Espace Philippe Séguin** (bibliothèque).

Sur ces machines, vous pouvez photocopier, imprimer un document à partir d'une clé USB, scanner et envoyer un document sur une clé USB.

Des distributeurs et chargeurs de cartes de photocopies sont à votre disposition dans le hall du site Saporta et à la bibliothèque de l'EPS.



Candidatures

En 2A, vous devez postuler sur la plateforme de candidature pour vos vœux de mobilité en 3A. Également, à la fin de votre 4A, il vous est demandé de candidater directement sur la plateforme de Sciences Po Aix pour votre Master 2.

→ inscription.sciencespo-aix.fr



Salle **multimédia**

La salle multimédia de l'École est située au premier étage à droite de la mezzanine de l'amphi Bruno Étienne. Vous y trouverez 21 postes informatiques, disposant de nombreux logiciels comme Stata ou Adobe InDesign. La salle est ouverte à certains créneaux pour le laboratoire de langues, afin que vous puissiez travailler de façon individuelle à l'aide des logiciels linguistiques.



Microsoft Office 365 8 outils universitaires

La suite bureautique Microsoft Office 365 et d'autres outils (consultation de votre contrat pédagogique, résultats d'examens à la fin du semestre...) sont accessibles via votre Espace Numérique de Travail (ENT).

→ ent.univ-amu.fr

Contact

informatique@sciencespo-aix.fr
04 65 04 70 88

Mobilité internationale

La mobilité académique

Dans le cadre de ses nombreux accords de coopération avec des universités étrangères, Sciences Po Aix propose à ses étudiants une mobilité à l'international d'une durée d'un an ou d'un semestre (si associé à un semestre en stage dans le cadre d'un parcours mixte).

Ces accords sont fondés sur un système d'échange bilatéral réciproque : les étudiants s'inscrivent et règlent les frais d'inscription à Sciences Po Aix et sont exonérés de ceux de l'université d'accueil.

Les + de cette expérience universitaire :

- Le perfectionnement d'une **langue étrangère** (à l'université et par immersion complète)
- Le développement de nouveaux **savoirs et compétences**
- L'enrichissement **interculturel**
- L'acquisition d'une **expérience universitaire** étrangère indispensable au CV d'un futur cadre
- L'internationalisation du **parcours** académique

Vous pouvez bénéficier pleinement de cette expérience en intégrant la **vie étudiante et associative** de l'université d'accueil : sports, théâtre, musique, journal, excursions et visites...



La mobilité en stage

Sciences Po Aix offre à ses étudiants le choix d'une mobilité mixte alliant un semestre de mobilité académique à un semestre en stage (de 4 à 6 mois), ou bien en mobilité annuelle sous forme de deux stages.

Le stage permet la découverte du monde du travail au sein d'une entreprise, d'une administration, d'une ONG à l'international.

Il constitue l'opportunité de conforter ses choix en termes de parcours professionnel. C'est aussi un élément déterminant sur un CV.

Les + d'une mobilité en stage :

- La sensibilisation au processus de **recherche d'emploi**
- L'approfondissement du **projet professionnel personnel**
- La maîtrise d'une **langue étrangère**
- La maîtrise de différentes **méthodes de travail** concrètes et spécifiques
- L'acquisition de **savoir-faire** et l'enrichissement du **savoir-être**
- Le développement d'une réelle **autonomie d'action**
- L'ouverture de nouvelles perspectives de **carrière internationale**

Quelques conseils

avant de partir

dès la 1^{re} année

- Participer aux forums étudiants sur la **mobilité**
- Réfléchir à votre **projet académique et professionnel**
- Vous impliquer dans l'**Association Internationale** (ateliers/voyages)
- Suivre méticuleusement les enseignements de langue

dès la 2^e année

- Définir et affiner votre projet : **Université, année en stage ou mobilité mixte** (dépôt de dossier)
- Vous impliquer dans l'**Association Internationale**
- **Parrainer** un étudiant international
- Constituer les **dossiers administratifs de mobilité**
- Vous enquêter du **coût de la vie** dans le pays choisi
- Solliciter une **bourse**
- Vous inscrire en **3A** (dès juillet)



pendant votre séjour

- Passer un **test d'anglais**
- Vous inscrire au **registre des Français à l'étranger** (plateforme Ariane)
- Faire valider vos **choix de cours** et retourner les **documents obligatoires**
- Participer à la **vie étudiante** de votre université d'accueil
- Rédiger un **rapport de stage** dans le cadre du parcours mixte ou d'une mobilité en stage à l'année, un rapport participant pour les étudiants éligibles à la bourse ERASMUS +

à votre retour

- Rapporter les originaux des **documents de mobilité** et les **relevés de notes**
- Soutenir votre **rapport de stage** dans le cadre du parcours mixte ou d'une mobilité en stage à l'année
- Renseigner une **enquête** sur le déroulement de l'année de mobilité
- Participer au **concours photo des Aixpats'** et à l'exposition photo
- Partager votre expérience lors de la **rencontre 2A / 4A**

Bourses de mobilité

TYPE DE BOURSE	ORGANISME PAYEUR	TYPE DE MOBILITÉ	DÉPART	DURÉE MIN / MAX DU SÉJOUR
PRAME STAGE	Région PACA	Stage	Dès la 3 ^e année	8 semaines minimum — 1 seule mobilité durant l'année universitaire — Demande renouvelable chaque année
PRAME ÉTUDES	Région PACA	Études	Dès la 3 ^e année	1 à 2 semestres à l'étranger hors UE, France, Monaco, et Andorre
ERASMUS +	Agence européenne	Stage OU études	Dès la 3 ^e année	3 à 12 mois — 3 mois minimum pour une mobilité d'études — 2 mois minimum pour un stage
Aide à la mobilité internationale	Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	Études	Uniquement pour la 3 ^e année	2 mois minimum sans interruption — 9 mois maximum cumulés durant la 3 ^e année
UFA cursus franco-allemand	Université franco-allemande	Stage ET études	Dès la 1 ^{re} année	2 mois minimum 10 mois maximum

CUMUL DES BOURSES

PRAME + ERASMUS	✗
PRAME + AMI	✗
ERASMUS + AMI	✓

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	MONTANT MENSUEL / ANNUEL	MODALITÉS DE PAIEMENT	MODULATIONS POSSIBLES	PRINCIPAUX DOCUMENTS
<p>QF* < 26 000 €</p> <p>Être inscrit en formation initiale à Sciences Po Aix</p> <p>Être âgé de moins de 30 ans</p> <p>Avoir validé une année d'études supérieures dans un établissement supérieur régional</p>	<p>Seuil fixé par la Région PACA entre 100€ et 125€ par semaine</p> <p>Maximum 20 semaines</p>	<p>80% versé selon le calendrier de la Région</p> <p>20% en fin de séjour</p>	<p>Un forfait de 400€ est attribué aux étudiants en situation de handicap (justificatif)</p>	<p>Dossier de demande de bourse à déposer dès la fin de la 2^e année</p> <p>Convention de stage</p> <p>Attestation d'arrivée et de départ</p>
	<p>Seuil fixé par la Région PACA entre 100€ et 125€ par semaine</p>	<p>80% versé selon le calendrier de la Région</p> <p>20% en fin de séjour</p>	<p>Pas de modulation possible</p>	<p>Demande de dossier de bourse à déposer auprès de la vie étudiante dès la fin de la 2^e année.</p>
<p>Stage : Entreprise en Europe</p> <p>Études : Établissement partenaire en Europe</p>	<p>Différent selon la destination :</p> <p>Pays G1* : 350€-500€</p> <p>Pays G2** : 300€-450€</p> <p>Pays G3*** : 250€-400€</p>	<p>70% avant le départ</p> <p>30% au retour de la mobilité sous remise de justificatif</p>	<p>Le taux mensuel alloué d'une année à l'autre est lié au montant de la dotation annuelle versée à Sciences Po Aix</p>	<p>Dossier de demande de bourse à déposer dès la fin de la 2^e année</p> <p>Contrat ERASMUS</p> <p>Attestation d'arrivée et de départ</p> <p>Rapport participant</p>
<p>Boursier du CROUS sur critères sociaux</p>	<p>400€ maximum mensuel selon échelon et sous conditions</p>	<p>Le montant de la bourse est versé en deux fois</p>	<p>Durée financée de 50% à 100% en fonction de l'échelon</p>	<p>Dossier de demande de bourse à déposer dès la fin de la 2^e année</p> <p>Attestation d'arrivée et de départ</p>
<p>Tous les étudiants inscrits dans le cursus franco-allemand</p>	<p>300€ mensuel</p>	<p>100% au 1^{er} semestre</p>	<p>Pour la 3^e année en fonction du lieu du stage</p>	

* QF : Quotient familial

* Pays du groupe 1 : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède

** Pays du groupe 2 : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal

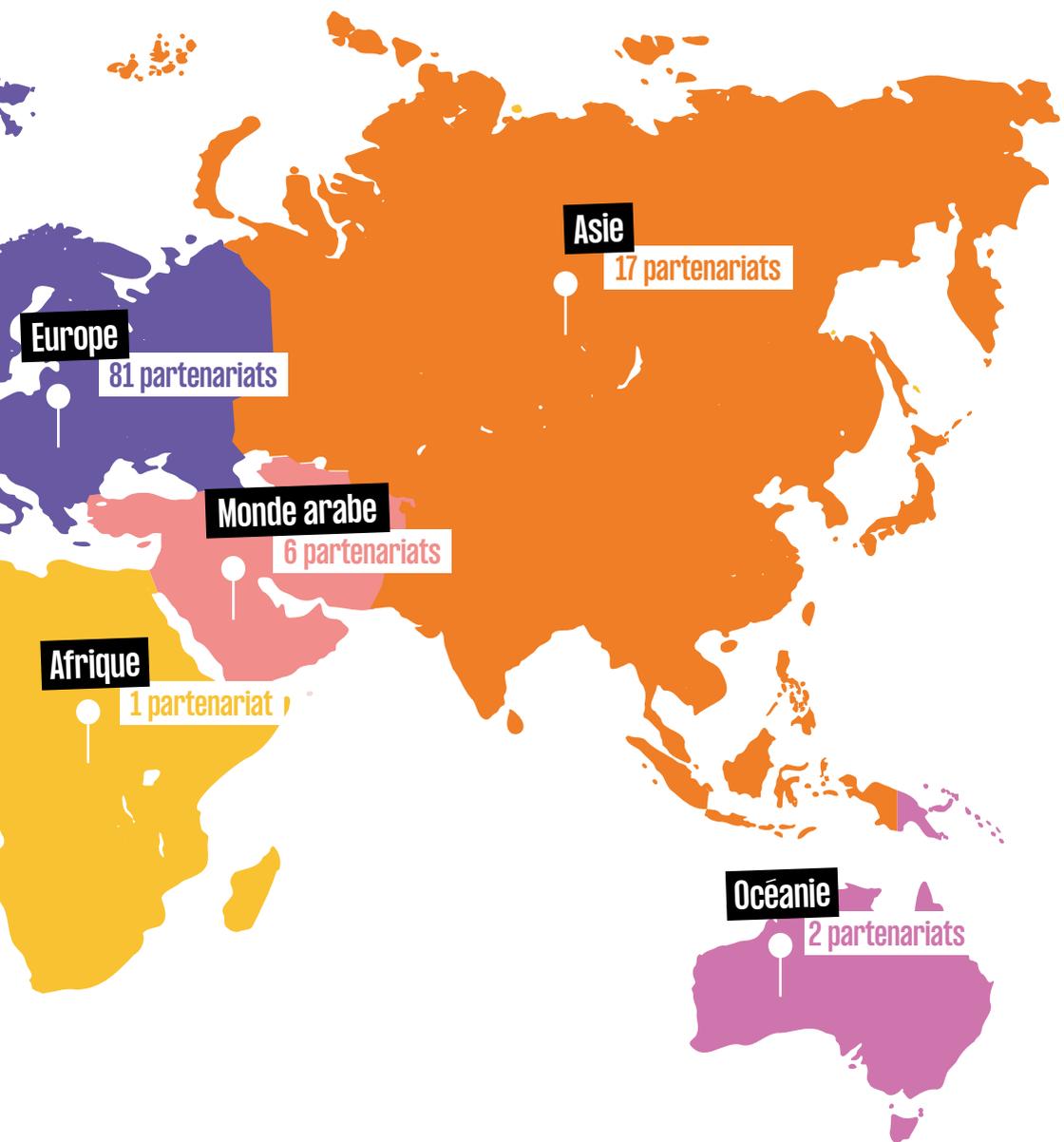
*** Pays du groupe 3 : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie

Les subventions versées à l'établissement au titre des bourses étant variables d'une année à l'autre, Sciences Po Aix ne s'engage pas sur les montants indiqués ainsi que sur les critères d'éligibilité.

La répartition des pays par groupe est susceptible de changer à la rentrée universitaire.

142 partenariats à l'international





Carrières

Situé sur le site Marceau Long, le Pôle Carrières est un lieu ressource qui vous permet de dessiner votre projet professionnel, de trouver des conseils pratiques pour votre entrée dans la vie active, et de commencer à tisser votre réseau.

Pour vous accompagner dans votre parcours, Sciences Po Aix vous propose tout au long de votre scolarité des opportunités, des services et des outils.



Le dispositif **Itinéraires** vous invite à consolider votre projet professionnel tout au long de votre scolarité, pas après pas.

- **1A** : acquérir les savoir-être et les savoir-faire qui seront utiles à votre carrière.
- **2A** : commencer à bâtir votre projet de carrière.
- **3A** : vivre une expérience fondatrice à l'international.
- **4A** : concrétiser votre projet professionnel.
- **5A** : accéder à l'emploi.

La plateforme

Sciences Po Aix **Carrières**

Sciences Po Aix vous accompagne activement dans la recherche de stages et d'emplois en lien avec votre projet professionnel. La plateforme permet d'accéder à un nombre important d'offres et de générer des alertes personnalisées pour une recherche sur-mesure.

→ sciencespo-aix.jobteaser.com

Stages

Sciences Po Aix facilite l'accès aux stages professionnalisants pendant tout le cursus étudiant, de la 1A à la 5A. De juin à septembre chaque année, vous pouvez faire autant de stages facultatifs que vous le souhaitez (3 semaines minimum). Vous avez également un stage obligatoire de 6 semaines minimum à accomplir entre la 1A et la 4A.

Rendez-vous au **Bureau des Stages** pour toutes les démarches concernant les stages, et au Pôle Carrières pour découvrir toutes les entreprises partenaires qui accueillent régulièrement les étudiants de l'École en stage ou en alternance.

Contact

stages@sciencespo-aix.fr
stages3a@sciencespo-aix.fr
04 65 04 70 36

Entretiens

individuels & ateliers collectifs

Coachs, recruteurs, experts de l'insertion, des professionnels compétents interviennent régulièrement pour répondre à vos interrogations et vous guider dans vos choix.



Forum des Carrières

25 septembre 2024

Événement phare du dispositif Itinéraires de Sciences Po Aix, le Forum des Carrières est organisé chaque année quelques semaines après la rentrée de septembre.

Espace de rencontres avec les acteurs publics et privés du territoire, conférences métiers ou encore un shooting photo professionnel, le Forum des Carrières permet aux étudiants de l'École, de la 1^{re} à la 5^e année, de construire leur projet professionnel. Cette journée est une fenêtre ouverte sur la vie active !

Judis de la Réussite

Un jeudi par mois, les Alumni récemment diplômés reviennent à Sciences Po Aix pour échanger avec vous, parler de leur trajectoire professionnelle, des atouts du diplôme mais aussi des écueils à éviter...

Masterclass alternance

Sciences Po Aix propose quatre formations en alternance : le M2 Géostratégie, défense et sécurité, le M2 Expertise en affaires internationale, le M2 Métiers de l'information et la Licence d'administration publique.

Venez assister à leur présentation en présence des responsables et alumni des formations.

Métiers

du jour

Tout au long du 1^{er} semestre, tous les 15 jours entre 12h30 et 13h30 dans l'espace gradins du workcafé, un invité sera présent pour vous présenter son métier et répondre à vos questions.

La plateforme

Sciences Po Aix Alumni

Parrainages, conseils, groupes de discussion thématiques, Sciences Po Aix Alumni vous permet de bénéficier de l'expérience des anciens pour vous aider à façonner la vôtre.

Activez votre compte dès votre première année et profitez gratuitement de l'annuaire géolocalisé des étudiants et diplômés mais aussi des offres d'emploi et de stages transmises par les Alumni !

Entrepreneuriat

étudiant

Vous avez un projet de création d'entreprise ? Vous avez besoin de conseils pratiques pour créer votre business plan ou imaginer une campagne de crowd funding ?

Que vous souhaitiez des échanges informels ou un accompagnement plus complet, l'Espace Carrières vous conseille et vous fait rencontrer les acteurs susceptibles de vous aider à vous lancer.

→ pepiteprovence.fr

→ www.lesentrep.fr

Recherche

Sciences Po Aix apporte une attention toute particulière à la recherche, qu'il s'agisse des activités scientifiques des enseignants-chercheurs ou de la place de la culture scientifique dans les enseignements dispensés au sein du diplôme et des masters.

Très impliqué dans la structuration et l'animation du site académique, Sciences Po Aix soutient de nombreux projets de coopération avec les autres opérateurs scientifiques du territoire et en premier avec Aix-Marseille Université.

En partenariat avec le CNRS et l'AMU, Sciences Po Aix a créé une nouvelle unité de recherche : le Centre Méditerranéen de Sociologie, de Science politique et d'Histoire, **Mesopolhis** (UMR 7064). Grâce à un partenariat conventionné, une partie des enseignants-chercheurs de Sciences Po Aix déploient également leurs activités de recherche au sein de l'**AMSE** (Aix-Marseille School of Economics) et du laboratoire Droits International, Comparé et Européen, **DICE** (UMR 7318).

3 laboratoires :

- **MESOPOLHIS, UMR 7064**
Centre Méditerranéen de Sociologie, de Science politique et d'Histoire
- **AMSE**
Aix-Marseille School of Economics
- **DICE, UMR 7318**
laboratoire Droits International, Comparé et Européen



Sciences Po Aix est également membre fondateur de l'Initiative d'Excellence **A*Midex** et de l'Institut d'Études avancées d'Aix-Marseille Université **l'IMéRA**.

Ce potentiel scientifique pluridisciplinaire en prise avec les mutations du monde contemporain nourrit constamment les formations de Sciences Po Aix, à travers des expériences d'innovation pédagogique (programmes RSO, BWS), des chaires partenariales ou des rencontres où sont valorisées les dernières avancées scientifiques : le cycle de conférences-débats Sciences Po Aix dans la Cité ou le Forum franco-allemand sur la Méditerranée (organisé avec l'IMéRA, le CFAP et la Fondation Konrad-Adenauer).

La collection *Questions Transnationales*

Dirigée par Philippe Aldrin et Aude Signoles, cette collection des éditions Karthala propose de saisir au concret les dimensions transnationales du politique contemporain.



Un Œil sur la Cité, le blog de la recherche

Étudiants, doctorants et enseignants-chercheurs de Sciences Po Aix y partagent leurs derniers travaux, leurs réflexions et leurs projets de recherche.

Pensé comme un « Œil sur la Cité », le blog accueille aussi leurs analyses à chaud de l'actualité et entend replacer les sciences humaines et sociales au cœur du débat public.

→ spx.hypotheses.org

Contact

recherche@sciencespo-aix.fr

Faire une **thèse**, pourquoi ?

Devenir docteur après un master

Les enseignants-chercheurs de Sciences Po Aix dirigent et accompagnent les futurs docteurs en sciences sociales. Des thèses peuvent être préparées en **sciences économiques**, à l'AMSE, en **droit** au DICE, en **histoire et science politique** à MESOPOLHIS.

Le doctorat en 3 ans comprend 100 heures de formation scientifique et professionnalisante au travers de séminaires, ateliers, écoles d'été réalisés par et pour les doctorants ainsi qu'un accompagnement sur leur terrain de recherche en France ou à l'international.

En devenant docteur, vous pourrez réaliser une carrière dans la recherche publique (CNRS, IRD...)

ou privée (think tanks etc.) :

- dans l'enseignement supérieur
- au sein d'une institution internationale
- dans le haut-fonctionariat
- d'expertise

Bibliothèques

Les bibliothèques de Sciences Po Aix, l'une sur le site Saporta, l'autre à l'Espace Philippe Séguin, ont pour vocation d'accompagner les programmes d'enseignement et de recherche de l'École.



Le fonds, pluridisciplinaire, est composé de plus de 16 000 ouvrages, de 230 titres de périodiques et de nombreuses ressources électroniques. Les étudiants ont aussi accès (consultation et prêts) aux collections des bibliothèques d'AMU. Cela permet aux étudiants de Sciences Po Aix d'avoir accès à toutes les bibliothèques du réseau (consultation et prêt de documents).

Bibliothèque Saporta

La bibliothèque est composée d'une salle de lecture au 2^e étage et d'une salle de presse au rez-de-chaussée.

Horaires d'ouverture :

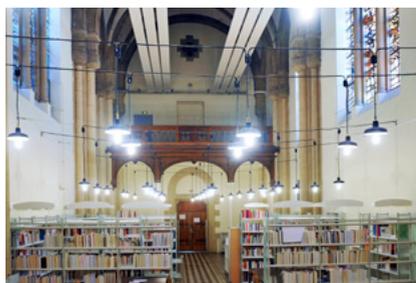
- Le lundi : 10h00-19h00
- Du mardi à vendredi : 9h00-19h00
- Le samedi (à partir du dernier samedi de septembre) : 10h30-16h45

Horaires pendant les vacances universitaires :

- Le lundi : 10h00-18h00
- Du mardi à vendredi : 9h00-18h00
- Fermé le samedi

Contact

bibliotheque@sciencespo-aix.fr
04 65 04 70 92



Bibliothèque Recherche

La bibliothèque située à l'Espace Philippe Séguin propose un fonds documentaire tourné essentiellement vers la recherche.

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi :
de 9h00 à 18h00

Contact

emilie.david@sciencespo-aix.fr
04 65 04 71 15

Utiliser les bibliothèques

Les collections papier

La bibliothèque propose à l'emprunt ou à la consultation plus de 12 000 documents, près de 100 titres de périodiques en cours d'abonnement, ainsi que des mémoires produits par les étudiants de Sciences Po Aix.

Les ressources électroniques

La bibliothèque dispose des ressources électroniques du Service Commun de Documentation d'Aix-Marseille Université, accessibles sur place ou à distance → catalogue.univ-amu.fr (connexion possible grâce aux identifiants figurant sur le certificat de scolarité délivré lors de l'inscription).

Autre documentation

La bibliothèque de Saporta propose également un rayon Bandes dessinées – Mangas – Guides de voyage disponibles au prêt en salle de presse, qui offre un petit coin détente avec banquettes et poufs.



Prêt entre bibliothèques (PEB)

Le service du prêt entre bibliothèques permet aux usagers d'obtenir des documents localisés dans des bibliothèques françaises ou étrangères, qu'il s'agisse de reproductions ou d'originaux. Les bibliothèques de Sciences Po Aix se chargent des opérations de prêt avec la bibliothèque qui possède les documents. Ce service est payant.

Formation à la recherche documentaire

Des séances d'initiation à la recherche documentaire peuvent vous être proposées par les bibliothécaires. Adressez-vous à la salle de presse de la bibliothèque Saporta.

Modalités d'inscription

L'accès aux services de prêt à domicile et de consultation des postes informatiques nécessite l'inscription du lecteur. L'inscription est effectuée aux bureaux de prêt avec les justificatifs suivants :

- Pour les étudiants : carte d'étudiant valable pour l'année en cours.
- Pour les personnels : attestation de l'employeur ou carte professionnelle.

Règlement de la bibliothèque

Tout utilisateur de la bibliothèque est tenu de respecter le règlement intérieur.

Voir règlement sur le site de Sciences Po Aix

Vie étudiante

Le Pôle Vie Étudiante de Sciences Po Aix répond à vos questions relatives aux demandes de bourses, à l'aide sociale, au handicap, au sport, à la santé, à la culture, aux transports...



Contact

vie.etudiante@sciencespo-aix.fr
04 65 04 70 31

Horaires d'ouverture :

— Du lundi au jeudi : de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h00 | 1^{er} étage du
bâtiment Marceau Long

Action sociale

Les bourses du CROUS

Le droit à la bourse du CROUS est ouvert aux étudiants français, ou aux ressortissants de l'Union Européenne, sous certaines conditions, en fonction d'un barème établi par l'État sur critères sociaux. Ce barème est communiqué avec le dossier de demande de bourse, qui doit être effectuée sur le site régional du CROUS dont relève l'étudiant, à partir de janvier 2025.

L'assistante sociale du CROUS

reçoit les étudiants sur RDV pour toute question relative à des difficultés sociales et peut accorder des aides financières d'urgence.

elsa.verdalay@crous-aix-marseille.fr
04 42 91 30 22

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes | FSDIE

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes de Sciences Po Aix, dans son volet social, peut venir en aide aux étudiants qui connaissent des difficultés sociales passagères. Après constitution d'un dossier et une visite auprès de l'assistante sociale du CROUS, une commission d'attribution décide du montant de l'aide éventuellement accordée, en respectant l'anonymat des étudiants concernés. Une seule campagne par an est organisée. Le dossier de demande de fonds est mis en ligne sur l'intranet étudiant, du 1^{er} juillet au 20 octobre 2024.

Mission **Égalité**

La mission Égalité de Sciences Po Aix s'adresse à l'ensemble des étudiants et du personnel enseignant et administratif.

Sensibilisation, prévention mais aussi recueil et traitement des signalements, la mission agit contre les différentes formes de discriminations au sein de l'École.

Informer et sensibiliser

La mission Égalité organise tout au long de l'année des actions de sensibilisation concernant l'égalité femme-homme, l'égalité professionnelle, la déconstruction des stéréotypes, la prévention contre toute forme de discrimination et de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Conseiller, orienter et prévenir

La référente Égalité est le contact privilégié de l'ensemble de la communauté sur les questions d'égalité et de discrimination. Elle a un rôle de conseil pour lequel les usagers de l'établissement peuvent la contacter. Lors de saisines liées à de potentiels actes de violences, de harcèlement de toute nature, d'agissements sexistes ou de discriminations, elle oriente les victimes vers le dispositif de signalement mis en place par l'École.

Contact

mission.egalite@sciencespo-aix.fr

Le Dispositif d'Écoute Égalité | DEE

Sciences Po Aix a mis en place un dispositif permettant à l'ensemble de la communauté de l'École de signaler tout acte de harcèlement ou de violence. Il est composé d'une cellule d'écoute interne (la référente mission Égalité, de membres du personnel et d'enseignants) et d'une cellule d'écoute externalisée, l'APERS.

→ www.apers13.com

Régulièrement formés, les personnels du DEE sont en capacité de recueillir la parole des victimes ou des témoins, soutiennent, conseillent et orientent les victimes ou les témoins vers les services adéquats.

Signalement

La cellule d'écoute de l'établissement peut être saisie par e-mail à l'adresse
→ dee@sciencespo-aix.fr

La personne à l'origine du signalement se verra proposer, sous 48h, un rendez-vous avec la cellule d'écoute. L'entretien se déroule de manière confidentielle et bienveillante, il donne lieu à la rédaction d'un compte rendu de la part des membres de la cellule. L'ensemble des données recueillies l'est dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Au préalable, et dans la mesure du possible, il est conseillé de remplir la **fiche de signalement** disponible sur le site de Sciences Po Aix.



Mission Handicap

Tout étudiant en situation de handicap, devra le mentionner au moment de sa candidature afin que la mission Handicap de Sciences Po Aix puisse organiser des réponses individualisées en fonction des besoins spécifiques de l'étudiant (aménagement du cursus d'études, mise en place de tiers-temps pour les examens, mise à disposition de logiciels dédiés...).

Dès son arrivée, l'étudiant devra fournir à la mission Handicap, des documents en français certifiant de sa situation.

Il sera reçu par la référente Handicap pour constituer ensemble un plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH).

→ Plus d'informations sur le site internet.

Contact

mission.handicap@sciencespo-aix.fr
04 65 04 70 30/31

Horaires d'ouverture :

— Du lundi au jeudi : de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h00 | 1^{er} étage du
bâtiment Marceau Long

**Rendez-vous au forum des associations
le jeudi 29 août 2024 de 12h00 à 16h00 à
l'Espace Philippe Seguin !**

Stands et démonstrations, venez nombreux découvrir les actions associations et leurs projets !

La vie associative

La vie associative rythme le quotidien de Sciences Po Aix. Créatifs, actifs et dynamiques, les étudiants s'investissent dans tous les domaines de l'art, de l'édition, de la culture, de la politique, du sport. Ils contribuent à faire de l'École un lieu d'études mais également un des cœurs battants de la ville ! Les nombreuses associations favorisent l'intégration des étudiants en fonction de leurs centres d'intérêts et leur donnent aussi la possibilité d'acquérir des compétences en dirigeant une association.

Sciences Po Aix regroupe de nombreuses associations étudiantes aux thématiques les plus diverses : académiques, politiques, sociétales, humanitaires, sportives, artistiques ou culturelles...

→ Liste des associations étudiantes disponible sur le site internet.

**Faites financer vos projets associatifs
avec le FSDIE !**

Téléchargez le dossier FSDIE *Projets* sur l'intranet étudiant du 1^{er} juillet au 20 octobre 2024.

Sport

à Sciences Po Aix

Le Bureau des sports (BDS) de Sciences Po Aix est en charge de la gestion du sport étudiant. Il est l'interface entre le Service Universitaire des Activités physiques et Sportives (SUAPS), les associations sportives et les étudiants. Il gère également la coordination des équipes pour l'événement annuel des Jeux Inter-Sciences Po (JISPO) : la plus grande manifestation sportive étudiante de France qui voit s'affronter chaque année l'ensemble des sportifs des 10 Sciences Po de France.

→ Liste des sports proposés par le BDS sur le site internet.



Sport

au Centre Sportif Universitaire | CSU

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) propose plus de 65 sports individuels et collectifs.

— Se munir de vos identifiants AMU puis se présenter au bureau des sports avec 3 photos d'identité, une attestation (à télécharger sur le site – vous n'avez plus besoin de certificat médical) et une cotisation (Pack sport 20 €). Une vignette sera collée sur votre carte.

Inscriptions en ligne sur

→ sport-suaps.univ-amu.fr

Contact

SUAPS Aix-Marseille
35, Avenue Jules Ferry
13100 Aix-en-Provence
04 42 26 66 78

Pôle **santé**

Le Pôle Santé propose des permanences d'écoute psychologique gratuites, ainsi que des séances de sophrologie.

Sophrologie

La sophrologie est une méthode corporelle de relaxation dynamique, basée sur la respiration et des techniques de visualisation.

Objectif : être capable, dans les situations de la vie quotidienne, de trouver le juste tonus, la juste tension. C'est un projet d'autonomisation de l'Être : avec souplesse, l'aider à se redresser, à faire face, à se tenir debout.

- Gestion du stress, de l'anxiété
- Préparation aux examens et entretiens
- Confiance en soi
- Qualité du sommeil
- Amélioration de la concentration

Séances Sites Saporta et EPS

- mercredi et jeudi de 12h00 à 14h00

Contact

vie.etudiante@sciencespo-aix.fr



Écoute psychologique

La présence de la psychologue a pour objectif d'offrir un espace de parole et d'écoute au sein de l'établissement pour permettre aux étudiants d'évoquer leurs difficultés, tant sur le plan scolaire que personnel.

La psychologue peut accompagner, comprendre et interpréter les situations problématiques et/ou pathologiques dans les domaines tels que la confiance en soi, le stress, l'anxiété ou l'angoisse.

Permanence au Pôle Santé | Saporta

- mardi et jeudi de 13h00 à 18h00

Contact

vie.etudiante@sciencespo-aix.fr

Culture

Le pôle dédié aux affaires culturelles a pour mission de tisser des liens étroits entre le monde de l'enseignement-recherche et celui de la culture. Un programme de concerts, d'expositions, de projections, de conférences est proposé aux étudiants et aux personnels de l'École.

Début juillet 2024, l'ambiance politique était inédite. Nous étions partagés entre la sidération, la peur et l'espoir. Une seule certitude : la culture devait être notre boussole ; une culture ouverte et hospitalière. Le thème de cette saison culturelle s'est alors imposé comme une évidence. Interroger « Nos identités plurielles », c'est avoir à l'esprit que nous sommes toujours façonnés par le mouvement : le mouvement géographique (les départs choisis ou forcés, les retours tristes ou joyeux), mais aussi le mouvement psychique, car nos modifications de conscience incessantes nous rendent parfois insaisissables et rétifs à toute essentialisation. Quand ces identités plurielles et singulières parviennent à coexister avec l'universalité qui habite notre condition humaine alors, dans cette articulation heureuse, un monde commun devient possible.

Roxana Nadim, responsable des affaires culturelles à Sciences Po Aix.



La Terre en transe (2024)



Taoufiq Izzediou,
artiste associé à
Sciences Po Aix en
2024-2025

Danseur, chorégraphe et pédagogue, Taoufiq Izzediou fonde, en 2003, la première formation aux arts chorégraphiques du Maroc. En 2005, il crée, à Marrakech, sa ville natale, le festival international de danse contemporaine « On Marche ».

Entre l'Afrique et l'Europe, ses œuvres explorent les tensions entre la tradition et la modernité, l'individu et la communauté. Il recherche dans ses chorégraphies la danse qui libère les corps. Les œuvres de Taoufiq Izzediou ont été représentées dans les événements et les lieux les plus prestigieux de la danse contemporaine (Montpellier Danse, les Rencontres Chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis, le Festival de Marseille, le Festival TransAmériques au Canada ou le Tanzquartier de Vienne). En 2019, Taoufiq Izzediou est fait Chevalier des arts et des lettres.

Artiste associé à Sciences Po Aix pour l'année universitaire 2024-25, Taoufiq Izzediou nous invitera à être les danseuses et danseurs d'un spectacle participatif, programmé dans le cadre de la Biennale d'Aix.

Devenez **ambassadeur**

de Sciences Po Aix !

Votre mission ?

Partager votre expérience avec les lycéens et présenter Sciences Po Aix (concours, formations, débouchés professionnels) lors de la Journée Portes Ouvertes de Sciences Po Aix ou sur les salons et forums étudiants.



Intéressé ?

Candidatez sur l'adresse
→ salons@sciencespo-aix.fr

Entre octobre 2024 et février 2025



Le plus !

Une jolie ligne sur votre CV,
une belle expérience et une
bonification de 0,25 point sur
votre moyenne du semestre
pour la participation à 3
salons étudiants.

Les frais de déplacements
(transport et repas) sont pris
en charge.

Ateliers

sophrologie



De septembre à mai
— Les mercredis et jeudis
de 12h00 à 14h00

- Gestion du stress, de l'anxiété
- Préparation aux examens et entretiens
- Confiance en soi
- Qualité du sommeil
- Amélioration de la concentration



Inscriptions

vie.etudiante@sciencespo-aix.fr



AOÛT

SEPTEMBRE

po

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

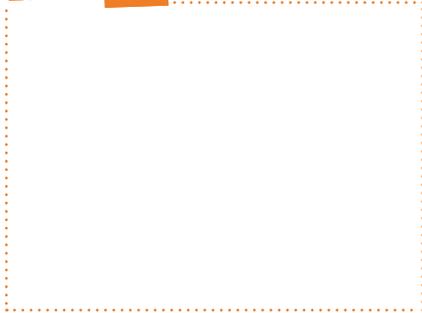
SAMEDI

DIMANCHE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
			Forum des associations			01
02 Début des cours magistraux	03	04	05 Élection du tuteur des associations	06	07	08
09 Début des conférences de méthode	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19 2A 1 ^{ère} réunion d'information mobilité	20	21	22
23	24	25 Forum des carrières	26 Rentrée solennelle	27	28	29

AOÛT

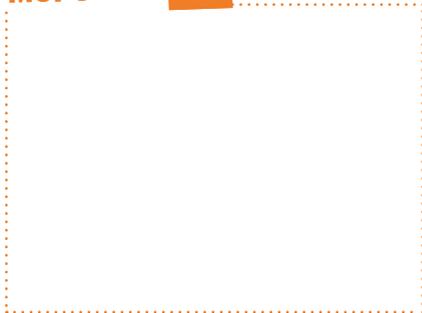
Lundi 26



Mardi 27



Mercredi 28



Jeudi 29

Journée d'accueil des étudiants
Forum des associations
DE 12H00 À 15H00 | ESPACE PHILIPPE SÉGUIN



Vendredi 30



Week-end



SEPTEMBRE

Lundi 2

Début des cours magistraux

Mardi 3

Mercredi 4

Jeudi 5

Spécial associations

Élection du tuteur des associations

DE 12H00 À 14H00 | AMPHI RENÉ CASSIN

Vendredi 6

Week-end

Lundi 9

Début des conférences de méthode

Mardi 10

Mercredi 11

Jeudi 12

Vendredi 13

Week-end

14^e Forum des carrières

Le forum est un moment clé du parcours vers l'emploi public ou privé. L'événement permet aux étudiants de l'École de rencontrer les acteurs économiques majeurs du territoire et d'échanger avec les recruteurs sur leur projet d'avenir.

Mercredi 25 septembre 2024
10h00 – 17h00
Saporta & Espace Philippe Séguin



Au programme :

- Rencontre avec les acteurs économiques **publics** et **privés** du territoire
- Conférences métiers
- Studio photo

Présence obligatoire

Emargement sur place
à l'EPS le jour du forum !

Jeudis de la réussite

**Le rendez-vous mensuel des étudiants
et des Alumni de Sciences Po Aix .**

- Des Alumni racontent leur parcours professionnel
- Des conseils avisés sur leur métier
- Une occasion unique de créer votre réseau
- Des thématiques métiers différentes pour chaque événement

**Soyez acteur de votre
futur projet professionnel !**



**Leur histoire va peut-être
influencer la vôtre !**

Plus d'informations

→ jdr@sciencespo-aix.fr

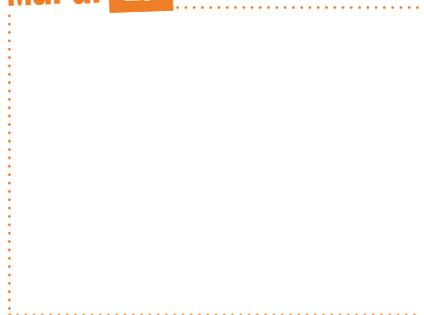


SEPTEMBRE

Lundi 16



Mardi 17



Mercredi 18



Jeudi 19

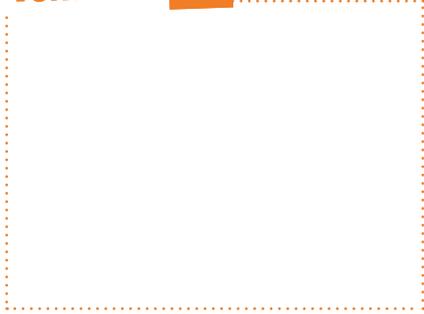
Spécial 2A

1^{re} réunion sur la mobilité internationale

DE 12H00 À 14H00 | AMPHI RENÉ CASSIN



Vendredi 20



Week-end



Lundi 23



Mardi 24



Mercredi 25

Forum des Carrières

Journée banalisée pour tous les étudiants

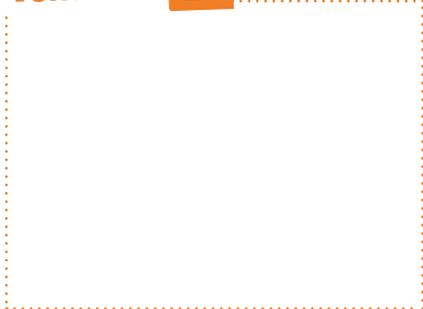
DE 10H00 À 17H00 | SAPORTA & ESPACE PHILIPPE SÉGUIN

Jeudi 26

Rentrée solennelle

À 18H00 | AMPHI BRUNO ÉTIENNE

Vendredi 27



Week-end



OCTOBRE

po

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

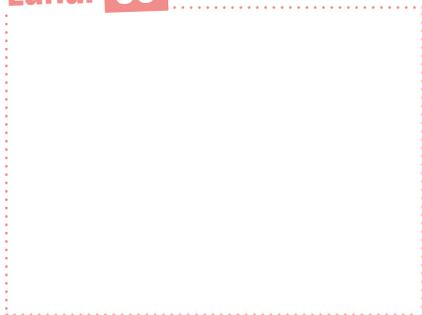
VENDREDI

SAMEDI

DIMANCHE

	01	02	03	04	05	06
	Conférence		Roadshow entrepreneuriats / Forum de la mobilité			
07	08	09	10	11	12	13
	Métiers du jour		1 ^{er} Jeudi de la Réussite			
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
	Métiers du jour				Vacances de la Toussaint	
28	29	30	31			

Lundi 30



Mardi 1

Conférence

Nouvelles technologies et développement durable : une alliance impossible ?

DE 18H15 À 20H00 | AMPHI RENÉ CASSIN

Jeudi 3

Roadshow entrepreneuriat

Inventez votre emploi, Osez entrepreneuriat !

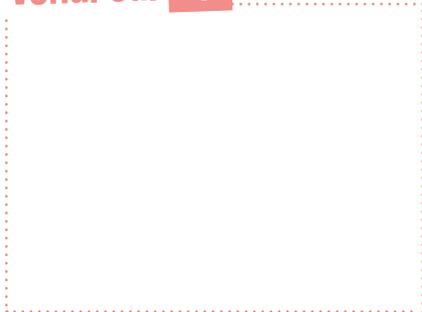
DE 12H00 À 14H00 | SALLE VIDÉO

Forum de la mobilité

Rencontre entre les 2A, les 4A et les internationaux

DE 18H15 À 20H00 | ESPACE PHILIPPE SÉGUIN

Vendredi 4



Week-end



OCTOBRE

Lundi 7



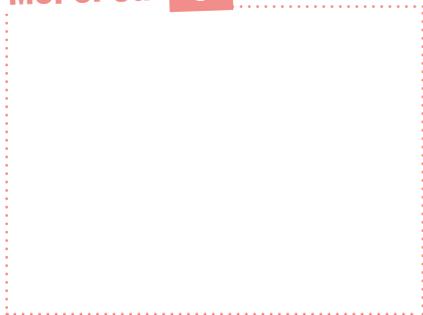
Mardi 8

Les métiers du jour

Conseil en relations institutionnelles
et médias

DE 12H30 À 13H30 | GRADINS WORKCAFÉ

Mercredi 9



Jeudi 10

1^{er} Jeudi de la Réussite

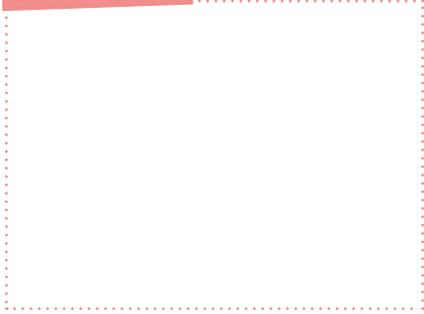
Les métiers de la diplomatie

DE 18H15 À 20H00 | AMPHI RENÉ CASSIN

Vendredi 11



Week-end



Lundi 14

Mardi 15

Mercredi 16

Jeudi 17

Vendredi 18

Week-end

OCTOBRE

Lundi 21

Mercredi 23

Vendredi 25

Mardi 22

Les métiers de jour

DE 12H30 À 13H30 | GRADINS WORKCAFÉ

Jeudi 24

Week-end

Vacances de la Toussaint



workcafé

Le workcafé a été conçu comme un espace de détente et de convivialité, un lieu de travail informel, mais aussi un endroit pour accueillir des événements.



Espace modulable de plus de 420 m² donnant sur un patio ensoleillé, il accueille les étudiants et personnels de l'École pour échanger et travailler en mode collaboratif, déjeuner au bar ou dans le café lounge, et même se ressourcer dans la salle de relaxation.



NOVEMBRE

po

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

SAMEDI

DIMANCHE

				01	02	03
				Férié		
04	05 Métiers du jour	06	07	08	09	10
11 Férié	12	13	14 2 ^e Jeudi de la Réussite	15	16	17
18	19 Métiers du jour	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Lundi 28

Mardi 29

Mercredi 30

Jeudi 30

Vendredi 1^{er}

Férié

Week-end

NOVEMBRE

Lundi 4

Mardi 5

Les métiers du jour
DE 12H30 À 13H30 | GRADINS WORKCAFÉ

Mercredi 6

Jeudi 7

Vendredi 8

Week-end

Lundi 11

Férié

Mardi 12

Mercredi 13

Jeudi 14

2^e Jeudi de la Réussite

J'ai créé mon emploi

DE 18H15 À 20H00 | AMPHI RENÉ CASSIN

Vendredi 15

Week-end

BWS

Brussels' World Simulation

Le serious game de la décision européenne !

Créé par Sciences Po Aix en 2018, le BWS rassemble chaque année environ 170 joueuses et joueurs, issus de 7 écoles et universités européennes, pour simuler pendant 10 semaines une séquence décisionnelle de l'UE, en prenant en compte l'ensemble des parties prenantes : acteurs législatifs (Commission, Parlement, Conseil) mais aussi les ONGs, lobbys, think tank et medias. Rédactions de textes, prises de position, négociations et jeux d'influence sont au programme de ce jeu hyper immersif, qui atteint son apogée lors des séances plénières organisées les 10 et 11 décembre.

Plénières
10 & 11 décembre 2024



Après plusieurs jours
d'intenses négociations,
il est temps de délibérer !

Pour suivre les
négociations en direct :

→ bws-game.eu



Itinéraires



Le dispositif de Sciences Po Aix pour vous accompagner dans votre projet professionnel !

**Un même diplôme pour tous,
un itinéraire pour chacun !**



1A Itinéraires 1

→ Développer son habileté professionnelle



2A Itinéraires 2

→ Développer les outils de son employabilité



3A Itinéraires 3

→ Réussir sa mobilité et son immersion professionnelle



4A Itinéraires 4

→ Dessiner son orientation professionnelle et se préparer au recrutement

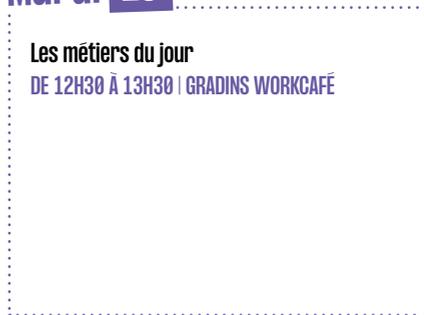
NOVEMBRE

Lundi 18



Mardi 19

Les métiers du jour
DE 12H30 À 13H30 | GRADINS WORKCAFÉ



Mercredi 20



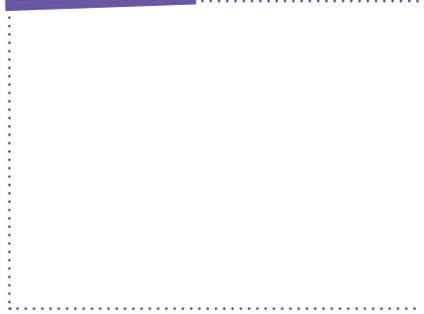
Jeudi 21



Vendredi 22



Week-end



Lundi 25

Mardi 26

Mercredi 27

Jeudi 28

Vendredi 29

Week-end

DÉCEMBRE

po

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

SAMEDI

DIMANCHE

02	03	04	05	06	07	08
	Métiers du jour		3 ^e Jeudi de la Réussite			
09	10	11	12	13	14	15
Semaine de révisions + cours	Plénières du BWS	Plénières du BWS				
16	17	18	19	20	21	22
Examens S1	Examens S1	Examens S1	Examens S1	Vacances de Noël		
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

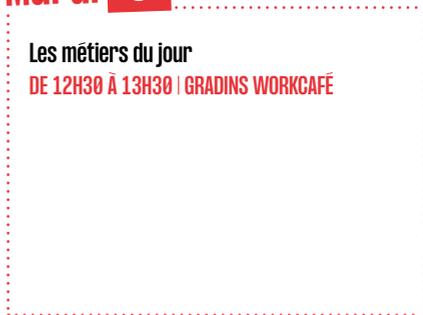
Lundi 2



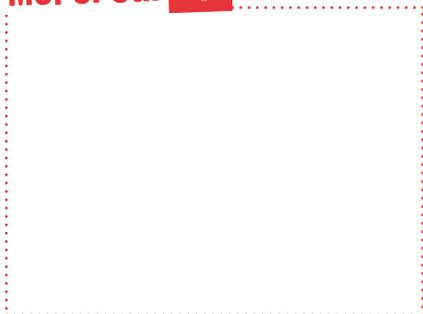
Mardi 3

Les métiers du jour

DE 12H30 À 13H30 | GRADINS WORKCAFÉ



Mercredi 4



Jeudi 5

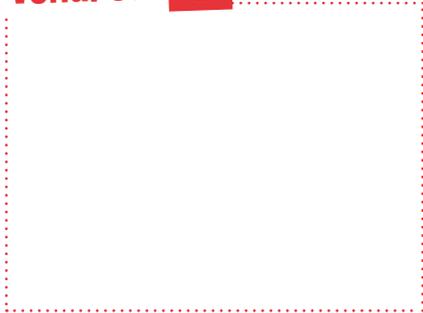
3^e Jeudi de la Réussite

Les métiers des ressources
humaines

DE 18H15 À 20H00 | AMPHI RENÉ CASSIN



Vendredi 6



Week-end



DÉCEMBRE

Lundi 9

Semaine de révisions + quelques cours

Mardi 10

Plénières du **BW·S**
Forum des Sciences

Mercredi 11

Plénières du **BW·S**
Forum des Sciences

Jeudi 12

Vendredi 13

Week-end

Lundi 16

Examens semestre 1 (uniquement)

Mardi 17

Examens semestre 1 (uniquement)

Mercredi 18

Examens semestre 1 (uniquement)

Jeudi 19

Examens semestre 1 (uniquement)

Vendredi 20

Vacances de Noël

Week-end

DÉCEMBRE

Lundi 23

Mardi 24

Mercredi 25

Joyeux Noël !

Jeudi 26

Vendredi 27

Week-end

Sciences Po Aix

Carrières

Boostez votre carrière !

Pour favoriser l'insertion et l'orientation professionnelle des étudiants et jeunes diplômés, Sciences Po Aix propose la plateforme Sciences Po Aix Carrières.

Les services proposés :

- Offres de stage, alternance, job étudiant, premier emploi
- Alertes d'offres personnalisées par mail
- Rendez-vous en ligne avec le Pôle Carrières de Sciences Po Aix
- Fiches métiers
- Événements professionnels
- Vidéos coaching
- Dernières actualités emplois



**Découvrez la plateforme
et inscrivez-vous :**

→ sciencespo-aix.jobteaser.com



JANVIER

po

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

SAMEDI

DIMANCHE

		01	02	03	04	05
06	07	08	09	10	11	12
Semaine d'examens S1						
13	14	15	16	17	18	19
Semaine d'examens S1						
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		
	Métiers du jour					

Lundi 30

Mardi 31

Mercredi 1^{er}

Jeudi 2

Vendredi 3

Week-end

JANVIER

Lundi 6

Semaine d'examens
semestre 1 (uniquement)

Mardi 7

Mercredi 8

Jeudi 9

Vendredi 10

Week-end

Lundi 13

Semaine d'examens
semestre 1 (uniquement)

Mardi 14

Mercredi 15

Jeudi 16

Vendredi 17

Week-end

JANVIER

Lundi 20



Mardi 21



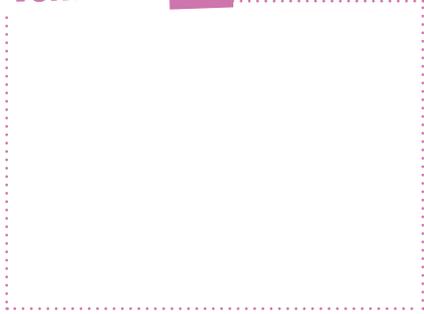
Mercredi 22



Jeudi 23



Vendredi 24



Week-end



Lundi 27

Mardi 28

Les métiers du jour

DE 12H30 À 13H30 | GRADINS WORKCAFÉ

Mercredi 29

Jeudi 30

Vendredi 31

Week-end

FÉVRIER

po

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE

					01	02
03	04 Master Class sur l'alternance	05	06 4 ^e Jeudi de la Réussite	07	08	09
10	11	12	13	14	15	16
17 Vacances d'hiver	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27 1A 1 ^{ère} réunion d'information mobilité	28		

Lundi 3



Mardi 4

Master Class

L'alternance à Sciences Po Aix

DE 12H00 À 14H00 | SALLE VIDÉO



Mercredi 5



Jeudi 6

4^e Jeudi de la Réussite

Les métiers du lobbying

DE 18H15 À 20H00 | AMPHI RENÉ CASSIN



Vendredi 7



Week-end



FÉVRIER

Lundi 10

Mardi 11

Mercredi 12

Jeudi 13

Vendredi 14

Week-end

Lundi 17

Vacances d'hiver

Mardi 18

Mercredi 19

Jeudi 20

Vendredi 21

Week-end

FÉVRIER

Lundi 24

Mardi 25

Mercredi 26

Jeudi 27

Spécial 1A

Réunion d'information sur la mobilité internationale en 3^e année

DE 12H00 À 14H00 | AMPHI RENÉ CASSIN

Vendredi 28

Week-end

GRAND COLLOQUE INTERNATIONAL

SUR LA SÉCURITÉ DES FRONTIÈRES SUD DE L'EUROPE

Réunissant personnalités politiques, ambassadeurs, diplomates, hauts fonctionnaires, militaires, universitaires et acteurs du secteur privé, ce grand rendez-vous annuel proposé par Sciences Po Aix depuis 2022 vise à interroger régulièrement les recompositions géopolitiques à l'œuvre dans l'espace méditerranéen et à encourager une réflexion prospective sur les réponses apportées par les États et les acteurs non étatiques de la zone.

La 3^{ème} édition du colloque aura lieu le samedi 22 mars 2025 à Sciences Po Aix. Evènement ouvert aux étudiants sur inscription.



Plus d'informations

→ www.sciencespo-aix.fr/ecole/grand-rendez-vous/



MARS

po

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

SAMEDI

DIMANCHE

03	04	05	06	07	08	09
			5 ^e Jeudi de la Reussite			
10	11	12	13	14	15	16
			2A Réunion d'information mobilité			
17	18	19	20	21	22	23
					GRAND COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA SECURITE DES FRONTIERES SUD DE L'EUROPE	
24	25	26	27	28	29	30
31						

Lundi 3

Vacances d'hiver

Mardi 4

Mercredi 5

Jeudi 6

5^e Jeudi de la Réussite

Les métiers de la communication

DE 18H15 À 20H00 | AMPHI RENÉ CASSIN

Vendredi 7

Week-end

MARS

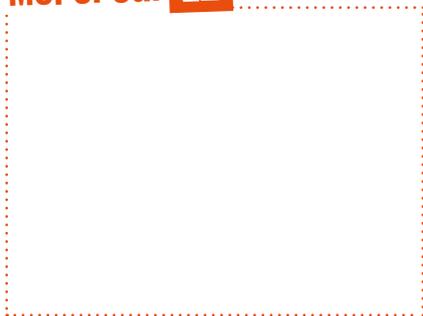
Lundi 10



Mardi 11



Mercredi 12



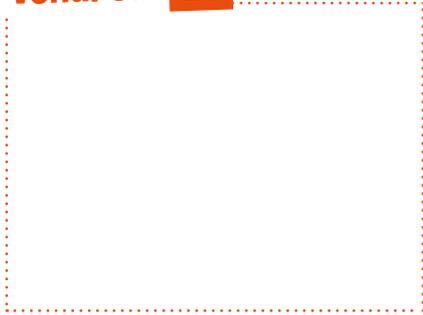
Jeudi 13

Spécial 2A

Réunion d'information sur la mobilité internationale en 3^e année

DE 12H00 À 14H00 | AMPHI BRUNO ÉTIENNE

Vendredi 14



Week-end



Lundi 17



Mardi 18



Mercredi 19



Jeudi 20



Vendredi 21



Week-end

Colloque international
sur la sécurité des frontières sud
de l'Europe
DE 09H00 À 18H00 | SITE SAPORTA

MARS

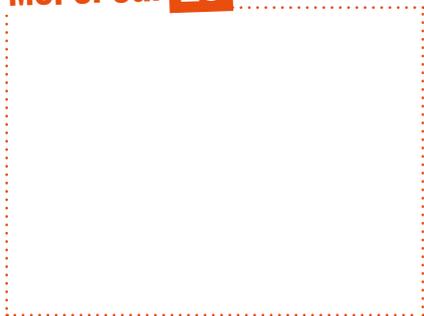
Lundi 24



Mardi 25



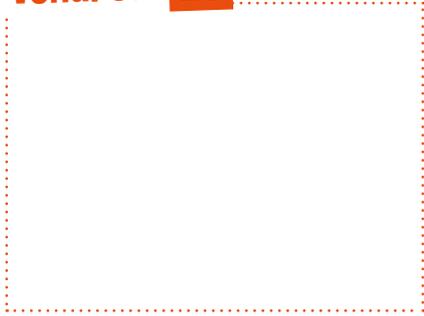
Mercredi 26



Jeudi 27



Vendredi 28



Week-end



Certificat

Dirigeant d'association

Au-delà de l'investissement humain que représente un tel engagement, il existe un ensemble d'obligations juridiques et comptables que tout dirigeant d'association doit bien connaître et maîtriser. Il n'est cependant pas nécessaire d'être un expert.

Des connaissances précises peuvent aisément être acquises, vérifiées ou mises à jour, quel que soit le domaine d'activité de l'association.

Ce certificat permet d'acquérir ces connaissances de base en 18 heures de formation, avec des spécialistes et des praticiens, d'une manière simple, efficace et directement opérationnelle.



Calendrier de la formation

- 18 heures se déroulant durant la semaine des pré-rentreées
- Coût entièrement pris en charge par Sciences Po Aix pour les responsables des associations hébergées par l'établissement

AVRIL

po

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

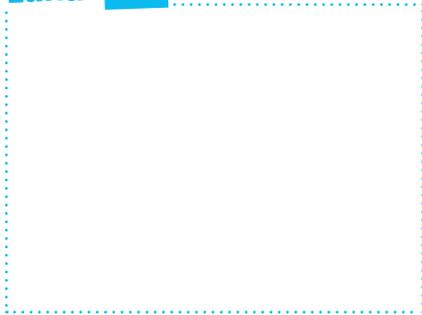
VENDREDI

SAMEDI

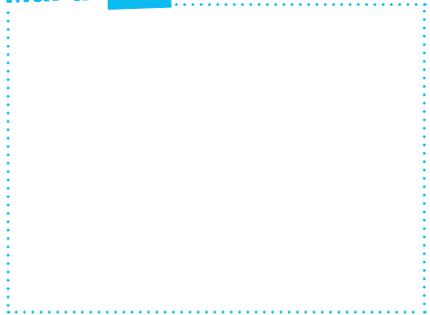
DIMANCHE

	01	02	03	04	05	06
					Vacances de printemps	
07	08	09	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
Férié						
28	29	30				

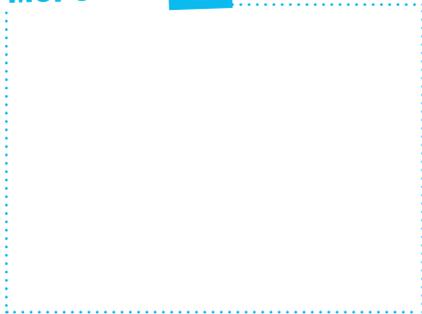
Lundi 31



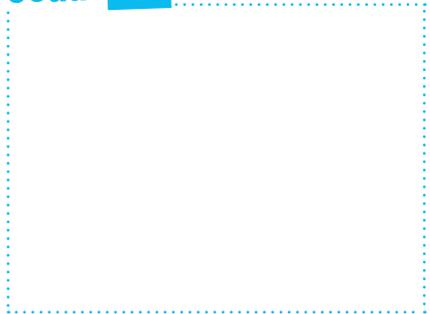
Mardi 1^{er}



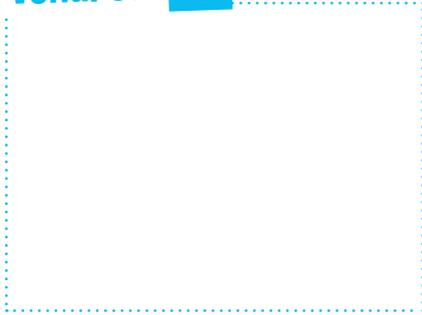
Mercredi 2



Jeudi 3

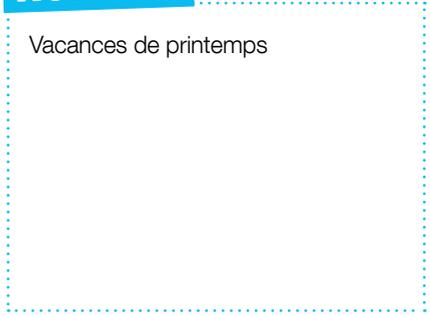


Vendredi 4



Week-end

Vacances de printemps



AVRIL

Lundi 7

Mardi 8

Mercredi 9

Jeudi 10

Vendredi 11

Week-end

Lundi 14

Mardi 15

Mercredi 16

Jeudi 17

Vendredi 18

Week-end

AVRIL

Lundi 21

Férié

Mardi 22

Mercredi 23

Jeudi 24

Vendredi 25

Week-end

Sciences Po Aix

Alumni

Sciences Po Aix a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle et le développement des carrières de nos étudiants et diplômés. Maintenir le lien avec le réseau des anciens offre la possibilité de garder le contact avec ses camarades de promo, mais aussi de dynamiser son réseau et de démultiplier les opportunités professionnelles.



Parrainages, conseils, partage, groupes de discussions thématiques, Sciences Po Aix Alumni vous permet de bénéficier de l'expérience des anciens pour vous aider à façonner la vôtre ! Vous pouvez également, via la plateforme, adhérer à l'Association des Diplômés de Sciences Po Aix, animée par des anciens.

La plateforme vous donne accès gratuitement à :

- Un annuaire géolocalisé des étudiants et diplômés
- Des actualités régulières sur la vie de l'École et le parcours des Alumni
- Un agenda des événements organisés par Sciences Po Aix et l'Association des Diplômés
- Une messagerie privée
- Des groupes de discussion thématiques

Activez votre compte sur alumni-sciencespoaix.fr !

Contact

→ alumni@sciencespo-aix.fr

MAI

po

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

SAMEDI

DIMANCHE

			01 Férié	02 2A Réunion mobilité (Zoom)	03	04
05 Semaine de révisions + cours	06	07	08 Férié	09	10	11
12 Semaine d'examens + cours	13	14	15	16	17	18
19 Semaine d'examens S2	20	21	22	23	24	25
26 Semaine d'examens S2	27	28	29 Pont de l'Ascension	30 Pont de l'Ascension	31	

Lundi 28



Mardi 29

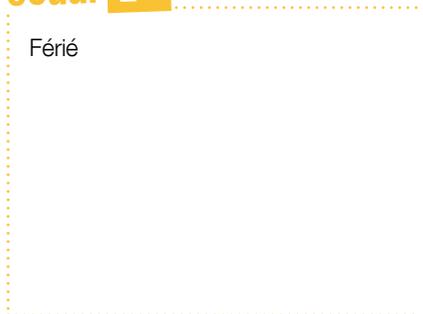


Mercredi 30



Jeudi 1^{er}

Férié



Vendredi 2

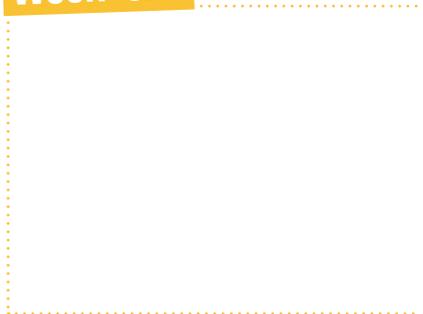
Spécial 2A

Réunion sur la mobilité internationale

DE 12H00 À 14H00 | ZOOM



Week-end



MAI

Lundi 5

Semaine de révisions + quelques
cours

Mardi 6

Mercredi 7

Jeudi 8

Férié

Vendredi 9

Week-end

Lundi 12

Semaine d'examens + cours

Mardi 13

Mercredi 14

Jeudi 15

Vendredi 16

Week-end

MAI

Lundi 19

Semaine d'examens 2^e semestre

Mardi 20

Mercredi 21

Jeudi 22

Vendredi 23

Week-end

Lundi 26

Semaine d'examens 2^e semestre

Mardi 27

Mercredi 28

Jeudi 29

Pont de l'Ascension

Vendredi 30

Pont de l'Ascension

Week-end

JUIN

po

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

SAMEDI

DIMANCHE

						01
02	03	04	05	06	07	08
09 Férié	10 Semaine du Grand oral	11	12	13	14	15
16 Semaine du Grand oral	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

Lundi 2

Mardi 3

Mercredi 4

Jeudi 5

Vendredi 6

Week-end

JUIN

Lundi 9

Férié

Mardi 10

Semaine du Grand oral

Mercredi 11

Jeudi 12

Vendredi 13

Week-end

Lundi 16

Semaine du Grand oral

Mardi 17

Mercredi 18

Jeudi 19

Vendredi 20

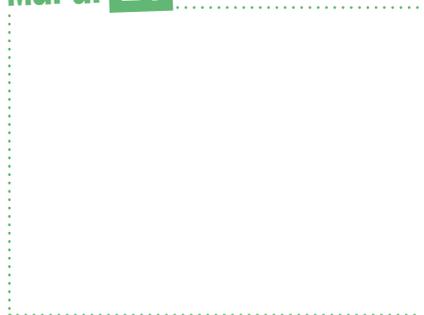
Week-end

JUIN

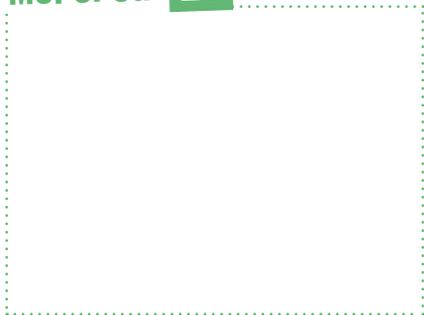
Lundi 23



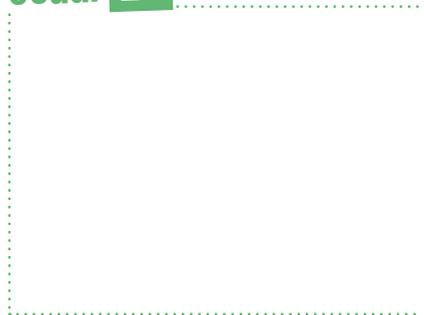
Mardi 24



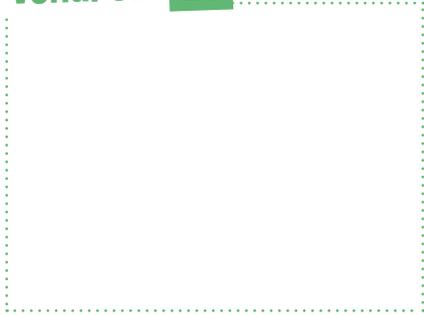
Mercredi 25



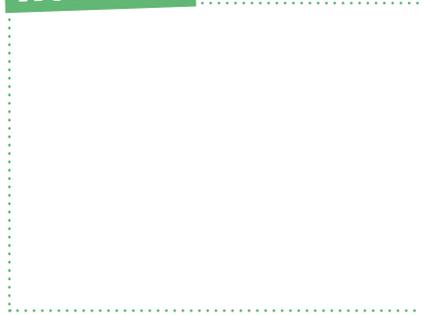
Jeudi 26



Vendredi 27



Week-end



Alternance

à Sciences Po Aix

Le contrat gagnant !

1 expérience professionnelle



1 formation diplômante



1 salaire



Insertion professionnelle



Les formations en alternance à Sciences Po Aix :

- Master 2 Expertise en affaires internationales
- Master 2 Géostratégie, Défense et Sécurité Internationale
- Licence d'Administration Publique
- Master 2 Métiers de l'information

JUILLET



po

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

SAMEDI

DIMANCHE

	01	02	03	04	05	06
	Semaine d'examens 2 ^e session					
07	08	09	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
					Fermeture d'été	
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Lundi 30

Semaine d'examens (2^e session)

Mardi 1^{er}

Mercredi 3

Jeudi 4

Vendredi 5

Week-end

JUILLET

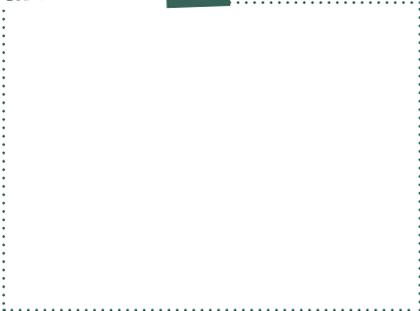
Lundi 7



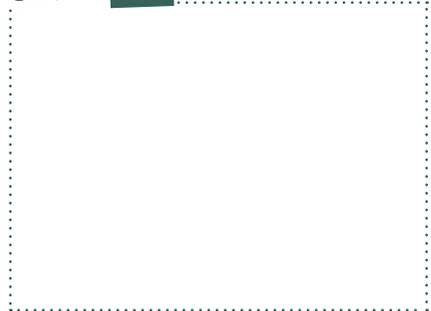
Mardi 8



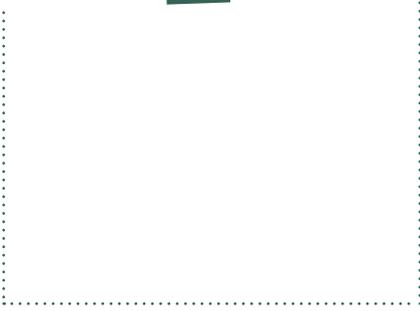
Mercredi 9



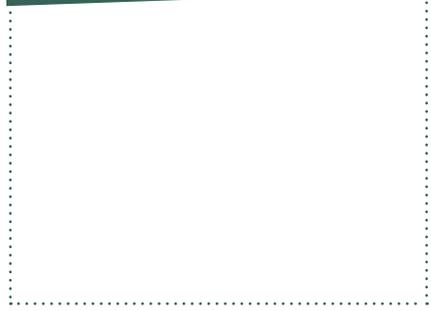
Jeudi 10



Vendredi 11



Week-end



Lundi 14

Férié

Mardi 15

Mercredi 16

Jeudi 17

Vendredi 18

Week-end

JUILLET

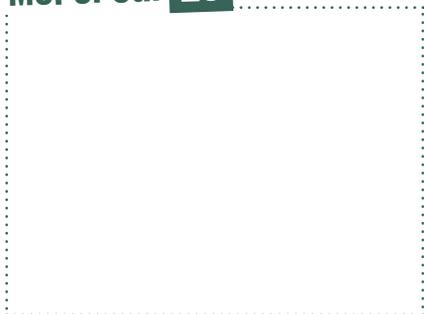
Lundi 21



Mardi 22



Mercredi 23

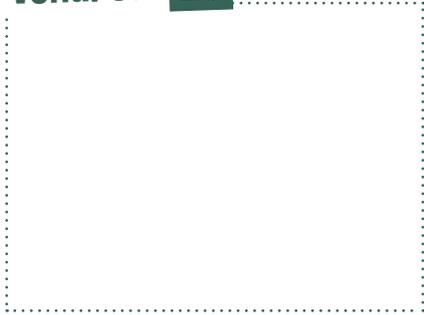


Jeudi 24

Fermeture d'été



Vendredi 25



Week-end



La Chaire

Renseignement

La Chaire Renseignement est un lieu unique en France où monde académique, services de Renseignement et entreprises se rencontrent et nourrissent une réflexion commune afin de produire des connaissances et outils répondant à leurs besoins.

La Chaire mène trois type d'activités :

- Formation
- Recherche
- Animation et diffusion du savoir



École d'été

de la Chaire Renseignement

La Chaire Renseignement de Sciences Po Aix propose chaque année une école d'été sur un thème d'actualité.

JUILLET 2025



Un programme intensif de 3 à 4 jours ouvert aux étudiants à partir de la 3^{ème} année



Admission sur dossier de candidature



Chaire
Renseignement

Espaces de **travail** collaboratif

7 salles sont mises à disposition pour les activités collectives, telles que les réunions de travail et travaux de groupe, visioconférences ou entretiens (recrutement, mémoire, visio etc ...). Ces espaces ont été conçus et équipés afin d'encourager les projets collectifs, de favoriser la créativité et le brainstorming.



Pour réserver une de ces salles, rendez-vous sur votre intranet → intranet.sciencespo-aix.fr

Plateau TV

Au dernier étage du bâtiment Saporta, Sciences Po Aix met à votre disposition un véritable espace de production live professionnel pour vos projets audiovisuels !

Journaux télévisés, débats, interviews, émissions thématiques, de nombreux tournages sont réalisés au plateau TV !



Réservation du plateau TV → accueil-saporta@sciencespo-aix.fr

Matériel audiovisuel en prêt → logistique@sciencespo-aix.fr

Rubrique 1 Les conférences de méthode et de langue

1 Puis-je changer de groupe de conférence de méthode ? Si oui, pour quel motif et suivant quelle procédure ?

Le changement de groupe de conférence de méthode n'est possible que pour les motifs suivants : emploi étudiant (transmettre un contrat de travail), double-cursus (transmettre la demande d'autorisation en vue de deux diplômes et une attestation d'inscription dans le diplôme secondaire). Une demande doit être adressée avec les pièces justificatives au Responsable du pôle Études.

2 Quel est le régime des absences aux conférences de méthode ?

Les étudiants sont tenus à une obligation d'assiduité aux conférences de méthode, aux conférences de langues et aux séances d'éducation physique et sportive.
Toute absence (même justifiée) en conférence de méthode pourra entraîner une modulation de la note.
Trois absences, mêmes justifiées, par semestre dans une conférence de méthode ou de langue entraînent une note égale à zéro dans la conférence de méthode ou de langue concernée, sous réserve de l'examen des motifs et cas spécifiques par le Directeur de la formation et des études.
Les justificatifs doivent être déposés ou envoyés au pôle Études au plus tard dix jours après la survenance de l'absence.

3 Puis-je changer de langue vivante 2 en cours de cursus ?

L'étudiant peut, sous réserve de disposer des prérequis nécessaires, demander à changer de langue vivante 2 lors de son inscription pédagogique seulement en début d'année. Ce changement est définitif pour l'année en cours.

Rubrique 2 Les examens terminaux

1 Combien de sessions d'examens sont organisées et quand se déroulent-elles ?

Pour les examens organisés dans le cadre du diplôme (1A, 2A et 4A), il y a deux sessions d'examens. La première se déroule à la fin des premier et deuxième semestres, la seconde en fin d'année universitaire (session de rattrapages si l'année n'est pas validée lors de la première session). Pour valider son année, l'étudiant doit valider chacun des semestres en obtenant une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 pour chacun d'eux. Ces derniers dans le cadre du diplôme ne se compensent pas.

À compter de la 4^e année, l'étudiant est parallèlement inscrit en M1 (diplôme national de master), puis durant la 5^e en M2. Les examens dans ces diplômes sont régis par les modalités de contrôle des connaissances (M3C) votées par les instances de l'Université d'Aix-Marseille. Ce dernier règlement ne prévoit qu'une session d'examen lors de chaque semestre et aucun examen de rattrapage.

2 Quelles sont les modalités d'évaluation ? Quand en serais-je informé(e) ? (art. 8, Part. I)

Les examens se présentent sous la forme de travaux personnels, d'épreuves écrites ou orales et de contrôle continu pour certaines

Unités d'Enseignement (UE). Dans les première, deuxième et quatrième années, ces UE peuvent correspondre à plusieurs enseignements. Les modalités d'évaluation sont communiquées au plus tard un mois après la rentrée universitaire.

3 Est-ce que je peux consulter ma copie d'examen ?

Il est possible de consulter sa copie d'examen après en avoir fait la demande à l'accueil du pôle Études. Un délai raisonnable est nécessaire entre la demande et la communication sur place.

4 Est-ce que je peux contester la note attribuée ?

La note attribuée s'analyse comme une proposition faite par le correcteur au jury d'examen. Après délibération, la note ne peut pas être contestée, sauf erreur matérielle (de décompte des points par exemple).

5 Quel est le régime des absences aux examens ? (art. 6, Partie I)

Toute absence aux épreuves terminales devra être justifiée dans un délai maximum de dix jours. Deux types d'absences sont distingués : l'absence justifiée et l'absence injustifiée. L'absence justifiée est celle liée à un décès survenu dans la famille proche (ascendants, descendants, fratrie), à une hospitalisation ou à un strict cas de force majeure apprécié par le Directeur de Sciences Po Aix. L'absence injustifiée est constituée par toute autre absence n'entrant pas dans la définition de l'alinéa précédent. Pour le Master 1, soumis à un régime de session unique d'examen, l'organisation d'une session de substitution obéit à un régime strict exposé dans les MCC du Master suivi.

Rubrique 3 Les cours à choix

1 Quand dois-je choisir mes cours à choix (cours à option de 2A, cours en langue étrangère en 4A, cours à choix de M1) ?

Le choix de ces cours s'effectue à la rentrée lors des inscriptions pédagogiques. Ce choix ne peut être modifié passées les deux premières semaines de cours.

2 Puis-je changer de cours à choix après m'être inscrit ?

Pour des raisons évidentes d'organisation, il n'est pas possible de changer de cours après l'inscription pédagogique. Si l'étudiant, de sa propre initiative, change de cours hors de la procédure décrite au point précédent, il devra subir l'examen du cours mentionné dans sa fiche pédagogique. À défaut, la note de 0/20 lui sera attribuée dans cette matière.

Rubrique 4 Le sport

1 Le sport est-il obligatoire pour les étudiants ?

Le sport est obligatoire durant les quatre premières années. Il peut être suivi au Centre sportif universitaire (inscription ...) ou au sein d'une association sportive de Sciences Po Aix.

2 Comment faire en cas de dispense ?

En cas de dispense pour des motifs médicaux, deux solutions

sont prévues par le règlement des études.

Soit la dispense est prévue dès le début de l'année et attestée par la médecine universitaire, l'étudiant doit alors se présenter au Pôle études et suivre un cours à option en remplacement.

Soit la dispense survient en cours d'année. Dans ce cas l'étudiant se présente au Pôle études muni d'un certificat médical. En fonction du nombre de séances d'absence, un travail de substitution sera proposé à l'étudiant.

Rubrique 5 La 3^e année

1 Quelles options de parcours me sont proposées dans le cadre de la 3^e année ?

La troisième année s'effectue soit dans le cadre d'un séjour d'études universitaires annuel à l'étranger, soit dans le cadre d'un séjour d'études universitaires semestriel à l'étranger et d'un stage, à l'étranger en entreprise, administration ou association, soit enfin dans le cadre de deux stages à l'étranger d'une durée unitaire comprise entre trois et six mois.

Pour cette dernière option, l'étudiant est tenu de suivre l'équivalent de 200h de formation selon des modalités adaptées.

Par dérogation, la troisième année peut s'effectuer dans le cadre d'un séjour académique ou d'un stage effectués à l'étranger et d'un semestre passé à l'École Centrale de Marseille au sein du Diplôme d'établissement Culture scientifique approfondie.

(voir règlement des études Art. 21 et suivants)

2 Si je souhaite entrer dans le dispositif de partenariat avec l'École Centrale de Marseille, que puis-je faire l'autre semestre ?

La troisième année peut s'effectuer dans le cadre d'un séjour d'un semestre académique ou de stage effectués à l'étranger et d'un semestre passé à l'École centrale de Marseille au sein du Diplôme d'établissement Culture scientifique approfondie. Ce dispositif est réservé aux étudiants ayant suivi en 2^e année les cours de mise à niveau dans les matières scientifiques (cours à option de 2A).

Rubrique 6 La 5^e année

1 Comment se passe la 5A à Sciences Po Aix ?

En 5A, il n'y a pas de cours dispensés à Sciences Po Aix au titre du diplôme de Sciences Po. Néanmoins, l'étudiant doit s'inscrire administrativement en 5A et en Master 2 s'il suit le master au sein de Sciences Po Aix.

2 Puis-je suivre ma 5A dans un autre Sciences Po ?

On ne peut être inscrit en 5A que dans son École d'origine. En revanche, on peut suivre un Master 2 ou une spécialisation dans un autre Sciences Po de région (au titre de la mutualisation). Les étudiants seront informés dans le courant du second semestre de l'offre de master ouverte à la mutualisation de la part des autres établissements.

3 Puis-je suivre mon M2 dans une autre université française ou étrangère ?

Oui, dans le cadre d'une mobilité et en respectant la procédure décrite ci-après.

4 Quelle est la procédure à suivre pour effectuer ma 5A/M2 en mobilité ?

Un dossier de mobilité sera mis à la disposition des étudiants

de 4A dans leur espace scolarité sur EQUINOX. La mobilité est autorisée par une commission, dont la composition et le fonctionnement sont fixés par arrêté du Directeur de Sciences Po Aix. Les demandes de mobilité doivent être déposées au plus tard le dernier jour ouvré du mois de mai.

5 Puis-je réaliser une mobilité en deux ans ?

A titre exceptionnel et dérogatoire, lorsqu'un cursus n'est accessible qu'à compter du M1, l'étudiant ayant validé sa 4A pourra solliciter une mobilité à ce niveau. Dans ce cas, il demandera l'octroi d'une année de césure pour effectuer son M1 et d'une mobilité pour l'année suivante, pour effectuer son M2. Cette demande pourra être introduite dès la fin de la 4^e année en sollicitant une mobilité de 24 mois.

6 Ai-je des épreuves à subir en 5A pour valider mon diplôme ?

La moyenne de la 5A tient compte des éléments suivants : la note obtenue au mémoire du Diplôme de Sciences Po Aix et à sa soutenance, l'évaluation du rapport de stage obligatoire, la note du Grand Oral, la note du rapport « Projet personnel et professionnel » (à remettre au terme de la 5A) et la moyenne du Master 2.

7 Que se passe-t-il si je ne valide pas mon M2 à Sciences Po Aix, en mutualisation ou en mobilité ?

La non-validation du Master 2 fait obstacle à l'obtention du Diplôme de Sciences Po Aix dans la mesure où la moyenne du M2 entre dans le calcul de la moyenne du Diplôme. Si vous êtes dans ce cas, vous devrez vous réinscrire en M2 à la rentrée suivante et le valider afin d'obtenir le Diplôme de Sciences Po Aix et le M2. Il en ira de même pour les étudiants qui ont suivi leur M2 à Sciences Po Aix.

Rubrique 7 Le mémoire

1 Qu'est-ce que le mémoire de fin d'études ?

Le mémoire de fin d'études constitue un travail de recherche approfondi en sciences humaines ou sociales sur un sujet choisi par l'étudiant avec l'accord d'un enseignant qui en assurera la direction. Des conseils méthodologiques, la liste des mémoires réalisés ces dernières années et la liste des enseignants susceptibles d'encadrer le mémoire figurent sur la plateforme pédagogique EQUINOX dans une rubrique dédiée.

2 Quand dois-je déposer mon sujet de mémoire ?

Le titre du mémoire et le nom du directeur doivent être transmis à la scolarité au plus tard le 30 juin de la 2^e année d'études sur le formulaire prévu à cet effet. À l'initiative de l'étudiant, le titre du mémoire et/ou le nom du directeur pourront être modifiés au plus tard le 30 septembre de la 4^e année sur le formulaire.

3 Qui peut diriger mon mémoire ?

Conformément au règlement des études, la liste des directeurs de mémoires est arrêtée chaque année par le Directeur de Sciences Po Aix parmi les enseignants en poste dans l'établissement et ceux qui y enseignent régulièrement. La liste est disponible sur EQUINOX.

4 Comment choisir mon directeur de mémoire ?

La liste des directeurs de mémoire comporte un certain nombre d'indications relatives aux disciplines enseignées et aux centres d'intérêt ainsi que des exemples de mémoires dirigés.

5 Quand dois-je déposer mon mémoire ?

Le règlement des études a fixé la date limite de dépôt du mémoire au pôle Etudes au 30 juin de la 4A, à défaut au 15 septembre suivant ou encore en juin ou septembre de la 5A. Les étudiants déposent la version numérique de leur travail sur la plateforme dédiée. Un contrôle est opéré avec un logiciel anti-plagiat.

6 Quand dois-je soutenir mon mémoire ?

Les soutenances doivent, lorsque le mémoire est déposé en juin et sauf circonstances exceptionnelles appréciées par le Directeur de la formation et des études, intervenir avant la fermeture estivale de l'établissement. Lorsque le mémoire est déposé en septembre, la soutenance doit, sauf circonstances exceptionnelles appréciées par le Directeur de la formation et des études, intervenir avant la fin du mois d'octobre.

Rubrique 8 Les stages

1 Puis-je réaliser un stage facultatif ?

Sciences Po Aix favorise la réalisation de stages, facteurs de professionnalisation. Des stages facultatifs peuvent être réalisés tout au long du cursus.

2 Quelles sont les durées min. et max. du stage ?

En règle générale, la durée du stage ne peut être inférieure à deux semaines. Au maximum, la durée de stage au sein d'un même organisme ne pourra dépasser 6 mois équivalent temps plein.

3 A qui m'adresser pour établir une convention de stage ?

Un service est dédié à l'établissement des conventions de stage. Au pôle mobilité de la DREVE (Espace Marceau Long), merci de contacter : stages@sciencespo-aix.fr ou 04 65 04 70 36.

4 Dois-je réaliser un stage obligatoire durant mon cursus ?

Outre les stages, éventuellement réalisés en 3A ou dans le cadre du Master 2, les étudiants doivent, avant le terme de la 5A, avoir effectué un stage d'au moins six semaines continues à temps plein dans une administration, une entreprise ou une association. La création d'une entreprise ou une période d'activité salariée accomplie dans les mêmes conditions de durée et de continuité pourront se substituer au stage.

Les étudiants entrés directement en 4^e année, pourront valoriser un stage réalisé qui n'a pas donné lieu auparavant à l'attribution de crédits ou un emploi occupé antérieurement.

Pour chaque cas, l'activité réalisée donne lieu à la rédaction d'un rapport d'activité.

Les crédits correspondant à ce stage seront affectés à la 5A.

Rubrique 9 La césure

1 Puis-je réaliser un stage durant une année de césure ?

Le décret du 4 septembre 2021 permet désormais de réaliser un ou plusieurs stages durant l'année de césure. Le règlement des études prévoit la réalisation de deux stages d'une durée de trois mois à six mois.

2 Combien d'années de césure puis-je réaliser durant le cursus ?

Le règlement des études (art. 43, Partie I) limite à une année les possibilités de césure pour l'ensemble du cursus. Elle peut intervenir soit à l'issue de la 3A soit de la 4A.

3 Quand puis-je demander une césure et à qui ?

Le règlement des études impose de solliciter la césure deux mois au moins avant son commencement. La demande suppose de remplir le formulaire dédié, doit être motivée, accompagnée des documents justificatifs et être envoyée au secrétariat de Direction de la formation et des études (direction.etudes@sciencespo-aix.fr).

4 Pour quel motif puis-je solliciter une césure ?

Elle peut être motivée soit par la volonté de suivre une formation universitaire parallèle ou complémentaire, soit afin de s'engager dans un service civique, de préparer un projet de création d'activité (dispositif de « l'étudiant-entrepreneur » visant à l'obtention du diplôme d'étudiant entrepreneur porté par les pôles Pépite) ou de réaliser deux stages d'une durée minimale totale chacun de 3 à 6 mois à temps plein. Conformément à la réglementation, chacun des stages ne peut dépasser la durée de six mois (art. 43, Partie I).

Rubrique 10 Divers

1 Puis-je suivre un double cursus ? Si oui, quelle procédure doit être suivie ?

Il est possible de suivre un double-cursus. Une demande d'autorisation d'inscription en vue de deux diplômes est disponible au pôle Etudes. Elle devra être signée en premier lieu par le Directeur de l'UFR choisie à titre secondaire puis par le Directeur de la formation et des études de Sciences Po Aix.

Règlement des études

du Diplôme de Sciences Po Aix

Voie générale

Juillet 2024

Conditions et niveaux d'accès à Sciences Po Aix

Article 1 — Accès en 1^{re} année

L'accès au concours commun est réservé aux candidats ayant obtenu leur baccalauréat l'année du concours ou l'année précédente. Le règlement du concours commun est disponible sur le site internet : <http://www.reseau-scpo.fr/>.

Article 1bis — Admission parallèle IEPEI

Par dérogation à l'article 1 et dans la limite de 10% des effectifs recrutés par le CC1A, des élèves issus du Programme égalité des chances de Sciences Po Aix (IEPEI), peuvent être recrutés en 1^{ère} année par la procédure suivante.

Un jury de sélection de trois membres est nommé par arrêté du Directeur de Sciences Po Aix.
Par proposition motivée du responsable du Programme Egalité des chances de Sciences Po Aix, une liste d'élèves boursiers issus du programme IEPEI, ayant présenté le CC1A et obtenu une mention au baccalauréat, est soumise au jury. Ce dernier détermine la liste des candidats admissibles qui sont seuls auditionnés. À l'issue des auditions, le jury délibère et établit la liste des candidats admis.

Article 2 — Accès direct en 2^e année

L'accès au concours de 2^eme année est ouvert aux titulaires d'une « année validée » (obtention de 60 crédits ECTS dans le cadre d'une formation universitaire habilitée à cet effet par le Ministère de l'Éducation Nationale ou de l'autorisation d'entrer en seconde année d'une classe préparatoire aux grandes écoles reconnues par le Ministère de l'Éducation Nationale), ou en cours de validation à la date du concours.

En cas de réussite au concours, les candidats concernés devront justifier de l'obtention des 60 crédits ECTS.

Le règlement du concours est disponible sur le site internet de l'IEP : <http://www.sciencespo-aix.fr/>

L'accès direct en 2^eme année est également ouvert aux élèves de deuxième année des classes préparatoires des lycées partenaires de l'IEP. Les lycées partenaires peuvent proposer trois étudiants dont les candidatures sont examinées par une commission dont la composition est arrêtée par le Directeur de l'IEP.

Article 3 — Accès direct en 4^e année

L'accès au concours de 4^eme année est ouvert aux candidats titulaires ou en cours d'acquisition d'une licence, d'un diplôme ou titre correspondant à au moins 180 ECTS, obtenu dans un établissement d'enseignement supérieur de l'Union européenne ou d'un diplôme ou titre obtenu hors de l'Union européenne sanctionnant un niveau équivalent à au moins trois années d'études supérieures. Les modalités de déroulement du recrutement sont détaillées dans le règlement du concours de 4^eme année annexé au présent règlement des études.
Un concours spécifique, comportant les mêmes modalités de sélection, est ouvert aux élèves de l'École centrale de Marseille, justifiant de 180 crédits ECTS.

L'accès en 4^eme année est également ouvert aux étudiants de Khâgne/ BEL et de l'École des Chartes déclarés sous admissibles ou admissibles respectivement aux ENS ou au concours d'entrée en première année de l'École Nationale des Chartes, en section A et B. Les candidats optant pour cette procédure ne peuvent s'inscrire au concours de 4^eme année. Sont déclarés admissibles aux IEP, les candidats admissibles ou sous admissibles les mieux classés à l'issue des épreuves, dans la limite de trois fois le nombre de places offertes par les IEP au recrutement par cette voie (jusqu'à 20 places par IEP). Les candidats retenus seront convoqués à un entretien de motivation de 20 minutes devant un jury de deux enseignants désignés par le Directeur de l'IEP.

Article 4 — Inscription administrative et pédagogique

L'inscription administrative au « Diplôme de l'IEP » et les droits d'inscription afférents sont annuels, l'inscription pédagogique est semestrielle.

Règlement d'examen

1 Dispositions générales et assiduité (applicables à chacune des années sauf disposition expresse contraire)

Article 5 — Absence aux conférences de méthode

Les étudiants sont tenus à une obligation d'assiduité aux conférences de méthode, aux conférences de langues et aux séances d'éducation physique et sportive.
Toute absence (même justifiée) en conférence de méthode pourra entraîner une modulation de la note.

Trois absences, mêmes justifiées, par semestre dans une conférence de méthode ou de langue entraînent une note égale à zéro dans la conférence de méthode ou de langue concernée, sous réserve de l'examen des motifs et cas spécifiques par le Directeur de la formation et des études.

Article 5bis — Dispense d'assiduité

Les étudiants peuvent, pour des raisons d'ordre médical, se voir attribuer par le service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS) une dispense d'assiduité dont il est précisé qu'elle est valable pour l'année universitaire. Cette dispense doit être entendue comme l'autorisation donnée à l'étudiant, pour des raisons médicales et exceptionnelles, de ne pas assister aux cours ou conférences de méthodes à titre occasionnel.

La dispense d'assiduité ne saurait créer une rupture d'égalité de traitement, la participation constituant un élément constitutif de la notation. Chaque absence ponctuelle à une conférence de méthode doit donner lieu à un travail de substitution. L'administration ainsi que l'enseignant concerné doivent être prévenus de manière systématique par l'étudiant bénéficiant de ce type de dispense.

Article 6 — Absence aux épreuves terminales

Toute absence aux épreuves terminales devra être justifiée dans un délai maximum de dix jours.
Deux types d'absences sont distingués : l'absence justifiée et

l'absence injustifiée.

L'absence justifiée est celle liée à un décès survenu dans la famille proche (ascendants, descendants, fratrie), à une hospitalisation ou à un strict cas de force majeure apprécié par le Directeur de l'IEP. L'absence injustifiée est constituée par toute autre absence n'entrant pas dans la définition de l'alinéa précédent.

Dans le cas d'une absence justifiée à une ou plusieurs épreuves d'une même session d'examens, la mention « absence justifiée » apparaît sur le relevé de notes et le calcul global du semestre s'effectue avec l'équivalent d'une note zéro pour la(les) d(ite)s épreu(ve)s. Si le semestre est validé, l'étudiant n'a pas la possibilité de repasser la ou les épreuves. Si le semestre n'est pas validé, l'étudiant repasse la ou les matières où il a été absent ainsi que toutes celles où il n'a pas obtenu la moyenne, excepté les matières de contrôle continu.

Dans le cas d'une absence injustifiée à une ou plusieurs épreuves d'une même session d'examens, l'étudiant se voit attribuer la mention « absence injustifiée ». L'étudiant est considéré comme défaillant (DEF) sur le semestre. Sa moyenne n'est pas calculée et le semestre ne peut être validé. L'étudiant devra repasser les épreuves où il est défaillant ainsi que celles où il n'a pas obtenu la moyenne, excepté les matières de contrôle continu.

Article 7 — Session d'examens

Le contrôle des connaissances est effectué soit en cours de semestre, soit à la fin de chaque semestre par une session d'examens portant sur les enseignements du semestre écoulé. Il y a deux sessions d'examens pour chaque semestre. Les secondes sessions des premiers et seconds semestres ont lieu toutes deux au mois de juin.

Article 8 — Modalités des épreuves

Les examens se présentent sous la forme de travaux personnels, d'épreuves écrites ou d'épreuves orales et de contrôle continu pour certaines Unités d'Enseignement (UE).

Dans les premières, deuxième et quatrième années, ces UE peuvent correspondre à plusieurs enseignements.

Article 9 — Dates des examens

Les dates des épreuves écrites et des épreuves orales de la première session d'examen sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage à l'Institut d'Études Politiques et sur le site Intranet de l'Institut au moins quinze jours avant les épreuves. Celles de la session de rattrapage au moins huit jours avant selon les mêmes modalités.

Article 10 — Modalités de déroulement des épreuves écrites

Les épreuves écrites sont anonymes. Les étudiants ne peuvent quitter définitivement la salle d'examen pendant la première heure de l'épreuve. Pour les épreuves d'une durée inférieure à trois heures, aucune sortie temporaire n'est autorisée. Pour les épreuves d'une durée supérieure ou égale à trois heures, les sorties temporaires sont interdites lors de la première et de la dernière heure de l'épreuve.

L'introduction dans la salle d'examen de tout objet connecté de nature à fausser la sincérité de l'épreuve est interdite. Passé un délai de vingt minutes après le début de l'épreuve, aucun étudiant ne sera autorisé à entrer dans la salle d'examen et à composer.

Article 11 — Éducation physique et sportive

L'éducation physique et sportive est obligatoire. La note est établie en tenant compte à la fois de l'assiduité aux séances

hebdomadaires et des résultats obtenus conformément au règlement du sport.

Les étudiants ne peuvent être dispensés de cette formation que sur la base d'un certificat délivré par le Centre Universitaire de Médecine Préventive. Dans ce cas, et si la dispense est annuelle, ils doivent suivre deux cours à option qui donneront lieu à une évaluation écrite ou orale ou à l'examen d'un dossier. Les matières choisies dans ce cadre ne pourront être représentées dans le cursus du diplôme de l'IEP. Si la dispense intervient en cours de semestre, les étudiants devront rendre un travail donné par le Directeur de la formation et des études.

Article 12 — Sportifs de haut niveau

Les sportifs de haut niveau, inscrits sur les listes nationales ou régionales, bénéficient d'aménagements dans le déroulement de leur scolarité. Ces aménagements sont arrêtés en début d'année en concertation avec le Directeur de la Formation et des Études. Un enseignant référent est désigné en début d'année pour assurer le suivi de ces étudiants.

Article 13 — Acquisition des unités d'enseignement et validation des semestres

Toute Unité d'Enseignement (UE) est définitivement acquise dès lors que l'étudiant y a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. L'acquisition de l'UE entraîne l'acquisition des crédits européens (ECTS) correspondants.

Un semestre est validé lorsque la moyenne des notes obtenues dans chaque UE est égale ou supérieure à 10/20. Toutes les notes obtenues par UE se compensent dans le semestre. Dans les premières, seconde et quatrième années, l'année d'étude est obtenue par la validation de chaque semestre. Il n'y a pas de compensation entre les semestres.

Article 14 — Condition de délivrance du diplôme de Sciences Po

La délivrance du diplôme suite à la délibération du jury s'effectue sur la base de 300 crédits ECTS capitalisés, dans les conditions fixées par le présent règlement.

Le jury désigné par le Directeur se réunit, pour chaque année d'études, à la fin de chacun des deux semestres. Il se prononce sur l'acquisition des unités d'enseignements, la validation des semestres et la validation de l'année d'études, en appliquant les cas échéant les règles de compensation. Lors de la délibération, le jury peut accorder des « points de jury ».

Article 14bis — Modalités d'octroi de bonification

L'investissement étudiant dans la vie institutionnelle de l'établissement, dans son action sociale ou culturelle peut donner lieu à une bonification de 0,25 à 0,5 point de la moyenne générale de chaque semestre de l'année considérée. La bonification est, quel que soit le nombre d'activités assumées, plafonnée à 0,5 point.

Cette bonification, subordonnée à une demande formalisée avant la fin de chaque semestre (respectivement le 20 décembre et le 20 mai) auprès du Directeur, est validée par le jury d'examen de chaque semestre sur la base de critères objectifs et appréciables. Un arrêté du Directeur précise les modalités d'octroi des bonifications.

Article 15 — Mentions

Les mentions sont attribuées selon le barème suivant :

- **Assez bien** : à partir de 12/20 de moyenne
- **Bien** : à partir de 14/20 de moyenne
- **Très bien** : à partir de 16/20 de moyenne

Article 16 — Échec à la première session

L'étudiant qui n'a pas validé son année est admis à présenter la seconde session d'examens.

L'étudiant doit repasser toutes les épreuves d'examen des UE dans lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne au premier et/ou au second semestre(s). Les notes de contrôle continu sont définitives pour l'année en cours et reportées à la seconde session. Les notes obtenues à la seconde session remplacent les précédentes.

Au terme de cette seconde session, l'étudiant qui obtient la moyenne générale à l'ensemble cumulé de ses notes d'examens et des conférences de méthode au sein de chaque semestre valide son année. L'étudiant qui n'obtient pas cette moyenne générale au sein de chaque semestre garde le bénéfice des crédits ECTS pour les seules UE validées et une attestation lui est délivrée à cet effet.

Le redoublement n'est pas autorisé sauf délibération spéciale du jury d'admission. En cas de redoublement, l'étudiant doit se réinscrire pour l'année concernée et valider à nouveau toutes les matières constitutives de cette année.

2 Modalités détaillées des examens de 1^{re} année

Article 17 — Épreuves de 1^{re} année (Tableau 1)

Les écrits comprennent, chaque semestre, une épreuve de Culture générale (dissertation d'une durée de 5h) et trois épreuves écrites d'une durée de trois heures parmi les cours magistraux suivis lors du semestre.

Trois autres matières suivies dans les cours magistraux donnent lieu à une évaluation écrite d'une durée d'une ou de deux heure(s) ou d'une évaluation orale.

Le Directeur arrête et porte à la connaissance des étudiants quinze jours au moins avant le début des examens les modalités d'évaluation retenues.

3 Modalités détaillées des examens de 2^e année

Article 18 — Choix des modules de pré-spécialisation

À l'entrée en 2^e année, l'étudiant choisit un module de pré-spécialisation sur les trois proposés.

- Administration publique
- Économie et management
- Analyse et stratégie politiques

L'inscription pédagogique est obligatoire, annuelle et définitive.

Article 19 — Épreuves 2^e année (tableau 2)

Les examens écrits comprennent, chaque semestre, une épreuve de Culture générale (dissertation d'une durée de 5h), deux épreuves écrites (durée 3h) portant sur les enseignements du tronc commun et une épreuve écrite (durée 3h) portant sur la matière du module de pré-spécialisation choisi par l'étudiant.

Les autres matières du tronc commun donnent lieu à une évaluation écrite d'une durée d'une ou de deux heure(s) ou à une évaluation orale.

Les cours à option donnent lieu à une évaluation écrite ou orale ou à l'examen d'un dossier.

Le Directeur arrête et porte à la connaissance des étudiants quinze jours au moins avant le début des examens les modalités d'évaluation retenues.

Article 20 — Cours à option de 2^e année

Les étudiants de 2^e année doivent suivre parmi les cours à option, un cours par semestre. L'un des deux cours au moins doit être choisi parmi ceux dispensés en anglais. L'inscription pédagogique dans ces cours est obligatoire.

Chaque année, après consultation de la commission formation et innovation pédagogique, le

Directeur arrête la liste des cours à option.

Ils font l'objet chaque année d'une évaluation prenant en compte notamment le nombre d'étudiants inscrits, l'intérêt de l'enseignement pour les étudiants internationaux en mobilité entrante et les orientations de la politique pédagogique de l'établissement. Sauf motif particulier, les enseignements à option accueillant moins de 10 étudiants ne sont pas reconduits.

4 Modalités détaillées des examens de 3^e année

Article 21 — Modalités de déroulement de la 3^e année

La 3^e année s'effectue soit dans le cadre d'un séjour d'études universitaires annuel à l'étranger, soit dans le cadre d'un séjour d'études universitaires semestriel à l'étranger et d'un stage, à l'étranger en entreprise, administration ou association, soit enfin dans le cadre de deux stages à l'étranger d'une durée unitaire comprise entre trois et six mois.

Par dérogation, la 3^e année peut s'effectuer dans le cadre d'un séjour académique ou d'un stage effectué à l'étranger et d'un semestre passé à l'École centrale de Marseille au sein du Diplôme d'établissement Culture scientifique approfondie.

Ce dispositif est réservé aux étudiants ayant suivi en 2^e année les cours de mise à niveau dans les matières scientifiques. À titre exceptionnel, lorsque des circonstances particulières le justifient, le Directeur de l'IEP peut autoriser un étudiant à réaliser un semestre de stage en France.

Article 21 bis — Affectation dans les universités extérieures

Les étudiants qui ont opté pour une mobilité académique ou pour une mobilité mixte sont affectés dans les universités partenaires en fonction de leurs vœux, des résultats académiques obtenus antérieurement et des places disponibles. L'affectation est définitive.

Les modalités d'établissement du classement des étudiants issus de la première année et d'interclassement des étudiants ayant intégré la formation en 2^e année sont précisées par un arrêté du Directeur.

Article 22 — Reconnaissance du système ECTS

L'IEP reconnaît et applique le système de transfert de crédits ECTS pour les séjours en université et en stage. Les contrats pédagogiques et conventions de stage garantissent la reconnaissance de la mobilité dans le cursus sous réserve de réussite aux examens pour un séjour en université et de satisfaire aux exigences inhérentes aux stages.

Article 23 — Modalités de validation du séjour universitaire à l'étranger

La validation du semestre ou de l'année effectuée dans une université étrangère se déroule dans les conditions définies ci-dessous.

Avant son départ en université étrangère, l'étudiant signe, avec l'IEP, un contrat d'études pour un ensemble de cours représentant soit 30 crédits ECTS (séjour académique semestriel), soit 60 crédits ECTS (séjour académique annuel). Celui-ci est régi par les règles ERASMUS lorsque l'université d'accueil est une université partenaire dans le cadre du contrat institutionnel ERASMUS. À défaut, ce contrat est établi en accord avec l'université d'accueil et doit comporter pour l'étudiant une charge de travail équivalente, en crédits ou heures de travail, à celle normalement exigée, dans cette université, de la part des

étudiants de même niveau.

Lorsque le séjour universitaire est annuel, à l'issue du premier semestre à l'étranger, l'étudiant fait parvenir ses résultats au Directeur des Relations Internationales Extérieures et de la Vie Étudiante et, le cas échéant, réajuste son parcours du second semestre. À l'issue de l'année académique, l'étudiant soumet les relevés officiels de l'ensemble des résultats obtenus au sein des universités d'accueil au Pôle Mobilité.

Lorsque le séjour universitaire est semestriel, l'étudiant fait parvenir au Directeur des Relations Internationales Extérieures et de la Vie Étudiante les relevés de notes de son semestre académique. Un jury désigné par le Directeur de l'IEP et présidé par le Directeur des Relations Internationales Extérieures et de la Vie Étudiante, se réunit en fin d'année académique pour valider forfaitairement l'ensemble des résultats et octroyer les crédits correspondants.

Article 24 — Modalités de validation du semestre de stage

La validation du semestre effectué sous forme de stage professionnel se déroule dans les conditions définies ci-dessous. Tout départ en stage est conditionné par la signature d'une convention liant l'étudiant, l'employeur et l'IEP pour la durée du stage d'un minimum de quatre mois et d'un maximum de six mois. Au cours de son stage, l'étudiant réalise un rapport sur l'organisme qui l'accueille et sur son activité, en lien avec son maître de stage.

Le rapport de stage doit être rédigé dans l'une de ces quatre langues : français, anglais, allemand ou espagnol. Avant la fin du stage, le rapport doit être remis au maître de stage et déposé par l'étudiant sur la plateforme Equinox.

À l'issue du stage, une soutenance est organisée par et avec l'enseignant référent.

Le relevé de notes du semestre de stage est composé de deux notes sur 20 :

- une note attribuée par le maître de stage (coefficient 1)
- une note de soutenance attribuée par l'enseignant référent (coefficient 2).

À défaut de réception de la note d'évaluation du maître de stage, la seule note prise en compte celle de l'enseignant référent. Pour un semestre de stage, les 30 crédits ECTS sont forfaitairement octroyés lorsque la note finale est égale ou supérieure à 10/20.

Article 24bis — Modalités de validation des stages annuels

L'étudiant qui opte pour la réalisation de deux stages à l'étranger au cours de son année de mobilité est tenu de suivre le volume d'enseignement fixé par l'Article D124-2 du Code de l'éducation et organisé par l'IEP.

Tout départ en stage est conditionné par la signature d'une convention liant l'étudiant, l'employeur et l'IEP pour la durée du stage d'un minimum de trois mois et d'un maximum de six mois. La validation de chacun des stages professionnels se déroule dans les conditions définies ci-dessus dans l'article 24. Les 60 crédits ECTS sont forfaitairement octroyés lorsque la moyenne des notes obtenues aux stages réalisés est égale ou supérieure à 10/20.

Article 24ter — Conditions de validation de la 3A en cas de circonstances exceptionnelles

En cas de circonstances sanitaires ou sécuritaires exceptionnelles empêchant la validation de la mobilité internationale prévue, le Directeur de Sciences Po Aix, sur proposition du jury d'examen de la 3A, arrêtera les modalités de validation des crédits manquants.

Article 25 — Rattrapages 3^e année

Lorsque l'étudiant a validé moins de 35 crédits ECTS au cours de sa 3^e année, un redoublement pourra être proposé par le jury d'examen.

Lorsque l'étudiant a validé 35 à 59 crédits ECTS, il sera tenu,

au cours de sa 4^e année de valider les crédits manquants en appliquant le barème suivant :

- de 53 à 59 crédits validés : un examen portant sur un cours de 20h ou un rapport
- de 47 à 53 crédits validés : deux examens portant chacun sur un cours de 20h ou deux rapports
- de 41 à 47 crédits validés : deux examens portant chacun sur un cours de 20h et un rapport
- de 35 à 41 crédits validés : deux examens portant chacun sur un cours de 20h et deux rapports

Les modalités sont arrêtées en concertation avec le responsable de la mobilité sortante et donnent lieu à l'établissement d'un contrat pédagogique.

La validation de la quatrième année ne pourra intervenir qu'après obtention des 60 crédits ECTS de la 3^e année.

5 Modalités détaillées des examens de 4^e année

Article 26 — Les parcours du M1

L'étudiant de 4^e année s'inscrit à l'IEP dans l'un des parcours de M1 suivants :

1. Politique culturelle et mécénat
 2. Carrières publiques
 3. Politiques européennes et action transnationale
 4. Dynamiques politiques et mutations des sociétés (Monde Arabe, Méditerranée, Amérique Latine, Europe)
 5. Métiers de l'information : communication, lobbying, médias
 6. Expertise internationale
 - Expertise en relations internationales
 - Expertise en affaires internationales
 7. Géostratégie, défense et sécurité internationale
- Toute demande de changement de Master 1 doit s'effectuer dans les 15 jours suivants la date de rentrée.

Article 27 — Validation des crédits propres au diplôme

La validation des crédits propres au diplôme prend la forme, chaque semestre, de contrôles continus, de travaux personnels et d'examens écrits ou oraux.

Le contrôle continu est mis en œuvre dans les conférences de culture générale et de langue.

Les écrits comprennent, chaque semestre, une épreuve de Culture générale (dissertation d'une durée de 5h).

En outre, l'étudiant subit une évaluation dans le cours en langue étrangère choisi au premier et au second semestre. Elle prend la forme d'une évaluation écrite, orale ou d'un dossier.

Les cours communs font l'objet d'une épreuve écrite, orale ou du rendu d'un travail de recherche. Les modalités retenues sont communiquées aux étudiants au plus tard un mois après le début de l'enseignement.

La validation des crédits correspondant aux Unités d'Enseignement est obtenue lorsque la moyenne est supérieure ou égale à 10/20.

Article 28 — Validation du M1

Les conditions de validation du M1 sont fixées par le règlement constitutif des modalités de contrôle des connaissances de Master.

Article 29 — Validation de la 4^e année

La validation de la 4^e année du diplôme est subordonnée à la validation du M1 dans lequel l'étudiant est inscrit et à la validation des épreuves propres au diplôme.

Les crédits obtenus dans les M1 sont affectés, au titre de la 4^e année, d'un coefficient réducteur d'un demi et s'ajoutent aux 30 crédits spécifiques au diplôme. La répartition de ces derniers est fixée conformément au tableau 3 annexé au présent règlement.

Article 29 bis — Cours en langue étrangère

Chaque année, après consultation de la commission formation et innovation pédagogique, le Directeur arrête la liste des cours en langue étrangère.

Ils font l'objet chaque année d'une évaluation prenant en compte notamment le nombre d'étudiants inscrits, l'intérêt de l'enseignement pour les étudiants internationaux en mobilité entrante et les orientations de la politique pédagogique de l'établissement. Sauf motif particulier, les enseignements en langue étrangère accueillant moins de 10 étudiants ne sont pas reconduits.

Article 30 — Mémoire

Chaque étudiant prépare un mémoire sous la direction d'un enseignant de l'IEP, professeur, maître de conférences ou assimilé à l'une de ces catégories et figurant sur la liste arrêtée chaque début d'année par le Directeur.

Le titre du mémoire et le nom du directeur doivent être transmis à la scolarité au plus tard le 30 juin de la 2ème année sur le formulaire prévu à cet effet. À l'initiative de l'étudiant, le titre du mémoire et/ou le nom du directeur pourront être modifiés au plus tard le 30 septembre de la 4ème année sur le formulaire prévu à cet effet.

Les étudiants de 4ème année déposent leur mémoire sur la plateforme numérique dédiée soit avant le 30 juin, soit avant le 15 septembre au terme de leur 4ème année. À défaut, ils déposent leur mémoire soit avant le 30 juin, soit avant le 15 septembre de l'année suivante.

Lorsque le mémoire est déposé avant le 30 juin, la soutenance se déroule avant la fermeture estivale. Lorsque le dépôt intervient avant le 15 septembre, la soutenance est organisée avant le terme de l'année civile.

Le mémoire est soutenu devant un jury de deux membres au moins, dont le Directeur de mémoire. Le jury attribue une note (valant 10 crédits ECTS) imputée sur les notes de la 5ème année. Lorsqu'elle est inférieure à la moyenne, la note du mémoire n'est pas compensable. L'absence de soutenance du mémoire dans les délais impartis sera considérée comme une absence injustifiée (cf. art 6 du présent règlement). Tout plagiat sera sanctionné et la personne concernée déferée devant un conseil de discipline.

Article 31 — Le Grand oral

L'étudiant subit de manière anticipée, au terme de la 4ème année, une épreuve orale de commentaire de texte, dite « Grand Oral ». Le Grand Oral consiste, après une préparation de 30 minutes, en un commentaire de texte de 10 minutes suivi d'une conversation de 20 minutes avec le jury composé de trois membres. La note obtenue à cette épreuve est reportée sur la cinquième année. Une note au Grand Oral inférieure à 10/20 ne se compense pas avec les autres notes de 5ème année.

Sauf circonstances exceptionnelles appréciées par le Directeur, les rattrapages pour l'épreuve du Grand Oral ne s'organisent que dans le cadre de l'année universitaire en cours et de l'année suivante (4ème et 5ème années).

6 Modalités détaillées des examens de 5^e année

Article 32 — Master

L'étudiant de 5ème année du diplôme suit les enseignements de la spécialité et du parcours de master 2 dans lequel il est inscrit. Le déroulement des épreuves et les modalités d'obtention des crédits sont régis par le règlement d'examen des masters.

Article 33 — Autre Master

Exceptionnellement, la 5ème année peut être suivie hors de l'IEP par voie de mobilité nationale ou internationale dans une formation

diplômante de Master 2 ou de niveau équivalent. Sauf si elle se déroule au titre de la mutualisation dans un autre IEP, cette mobilité doit être autorisée

par une commission de mobilité dont la composition et le fonctionnement sont fixés par arrêté du Directeur de l'Institut.

Article 34 — Le projet professionnel et personnel

Le Projet professionnel et personnel prend la forme d'un rapport écrit. Par dérogation, pour les étudiants inscrits dans la spécialité Carrières publiques il est remplacé par la note moyenne obtenue aux galops d'essais organisés durant l'année. La note délivrée lors de cette épreuve se compense avec celles du mémoire et du Grand Oral ; les 20 crédits ECTS sont obtenus si les notes du mémoire et du Grand Oral sont supérieures ou égales à 10/20 et si la moyenne des 3 notes (Grand Oral, mémoire et enseignement spécifique) est supérieure ou égale à 10/20.

Article 34 bis — Stage

Outre les stages, éventuellement réalisés en 3ème année ou dans le cadre du Master 2, les étudiants doivent, avant le terme de la 5ème année, avoir effectué un stage d'au moins six semaines continues à temps plein dans une administration, une entreprise ou une association.

La création d'une entreprise, l'obtention du certificat « les Entrep'Aix-Marseille » ou une période d'activité salariée accomplie dans les mêmes conditions de durée et de continuité pourront se substituer au stage.

Les étudiants entrés directement en 4ème année, pourront valoriser un stage réalisé qui n'a pas donné lieu auparavant à l'attribution de crédits ou un emploi occupé antérieurement. Pour chaque cas, l'activité réalisée donne lieu à la rédaction d'un rapport d'activité.

Les crédits correspondant à ce stage seront affectés à la 5ème année.

Article 35 — Obtention du diplôme de Sciences Po

L'obtention du diplôme de l'IEP se réalise par l'addition des crédits du Master 2, affectés d'un coefficient réducteur d'un tiers, et des 20 crédits spécifiques au diplôme et obtenus par le Grand Oral, le mémoire, le rapport du stage obligatoire et le projet professionnel et personnel ou, pour le master de carrières publiques, par la note moyenne obtenue aux galops d'essais organisés durant l'année. Le nombre de crédits ECTS attribués à chaque UE spécifique au diplôme est fixé dans le tableau n°5 annexé au présent règlement pédagogique.

Les crédits nécessaires à l'obtention du diplôme de l'IEP doivent être validés dans un délai maximum de 7 ans pour les étudiants entrés en 1ère année, de 6 ans pour les étudiants entrés en 2ème année et de 4 ans pour les étudiants entrés en 4ème année.

À compter de la promotion diplômée au titre de l'année universitaire 2027/2028, l'obtention du diplôme est conditionnée par le suivi de la Fresque du climat. À cette fin, lors de chaque rentrée, la Fresque du climat est suivie par les étudiants entrant dans le parcours Voie générale.

Article 36 — Les mentions au diplôme

Les mentions à l'examen sont déterminées de la façon suivante :

- **Passable**, quand le candidat a obtenu une note moyenne au moins égale à 10 et inférieure à 12
- **Assez Bien**, quand le candidat a obtenu une note moyenne au moins égale à 12 et inférieure à 14
- **Bien**, quand le candidat a obtenu une note moyenne au moins égale à 14 et inférieure à 16
- **Très Bien**, quand le candidat a obtenu une note moyenne au moins égale à 16 et inférieure à 18
- **Très Bien avec félicitations du jury**, quand le candidat a obtenu une note moyenne au moins égale à 18

7 Valorisation de l'engagement associatif

Article 37 — Compétences de la commission de validation de l'engagement associatif

Il est institué une Commission de valorisation de l'engagement associatif compétente pour valider la reconnaissance de l'engagement d'un étudiant au sein d'une association sise à l'Institut d'Études Politiques au cours du cursus diplômant. La durée minimale de cet engagement est d'un an.

Article 38 — Composition de la commission de valorisation de l'engagement associatif

La commission d'évaluation de l'engagement associatif est composée du Directeur de Sciences Po Aix ou de son représentant, de la Directrice des Relations Extérieures et de la Vie Étudiante, d'un enseignant désigné par le Directeur, du responsable du Pôle Vie Étudiante, du tuteur des associations et de deux étudiants membres du conseil d'administration de l'IEP, désignés par leurs pairs. Elle est présidée par le Directeur ou son représentant, qui dispose d'une voix prépondérante en cas de partage égal des voix.

Article 39 — Candidature à la valorisation de l'engagement associatif

L'étudiant candidat à la validation de son engagement associatif télécharge sur l'intranet étudiant un dossier comprenant les pièces suivantes :

1. Un formulaire visant à préciser la nature et la durée de cet engagement
2. Une lettre de recommandation motivée du Président de l'association d'accueil en fonction à la date de l'engagement
3. Toute pièce justificative jugée utile

Ce dossier est à envoyer au Pôle Vie Étudiante avant le 20 juin de l'année au titre de laquelle la mention est sollicitée.

Article 40 — Procédure de validation de l'engagement associatif

Le Président convoque la Commission quinze jours francs au moins avant la date fixée pour sa réunion. Les dossiers, après instruction par le Pôle Vie Étudiante, sont transmis le jour de la tenue de la commission, aux membres réunis. Cette dernière délibère à huis clos sur chacune des candidatures.

La Mention associative est attribuée aux étudiants ayant participé activement à la promotion et au bon fonctionnement des associations étudiantes de l'établissement.

Les décisions défavorables sont motivées et notifiées aux intéressés par mail. Les décisions favorables sont notifiées par mail aux intéressés. Ils doivent en retour accepter l'octroi de cette mention. Les membres de la Commission et son secrétaire sont astreints au secret des délibérations.

Article 41 — Mention de l'engagement associatif

La décision favorable de la Commission entraîne de droit l'inscription sur le diplôme de l'étudiant d'une mention reconnaissant son engagement associatif.

8 Césure

Article 42

La césure est une suspension temporaire et volontaire des études qui a pour but d'acquérir une expérience professionnelle ou personnelle.

Article 43

L'étudiant ne pourra bénéficier de plus d'une année de césure au cours du cursus.

La césure peut être motivée soit par la volonté de suivre une formation universitaire parallèle ou complémentaire, soit afin de s'engager dans un service civique, de préparer un projet de création d'activité (dispositif de « l'étudiant-entrepreneur » visant à l'obtention du diplôme d'étudiant entrepreneur porté par les pôles Pépite) ou de réaliser deux stages d'une durée minimale totale chacun de 3 à 6 mois à temps plein. Conformément à la réglementation, chacun des stages ne peut dépasser la durée de six mois.

1A
2A
3A
Césure
4A
Césure
5A

Article 44

Lorsque la césure est sollicitée à l'issue de la 3ème année, l'étudiant qui aura effectué sa mobilité annuelle sous forme de stages, pourra uniquement solliciter une césure académique dans une université ou un autre établissement pour suivre une formation complémentaire ou parallèle.

Article 45

L'étudiant en césure est inscrit dans l'établissement et s'acquitte des droits spéciaux de 170 € et de la CVEC.

Article 46

La demande de césure motivée est déposée auprès du Directeur de la Formation et des Études au plus tard deux mois avant le début de la période de césure envisagée.

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques statue sur la demande dans un délai d'un mois. Le refus doit faire l'objet d'une réponse écrite et motivée.

La décision refusant la césure est motivée et peut faire l'objet d'un recours gracieux. Le Directeur statue à nouveau dans les mêmes formes avant un délai d'un mois après avis d'une commission, composée du Directeur des Relations Extérieures et de la Vie Étudiante, du Directeur de la Formation et des Études et de deux étudiants élus au CA et désignés par leurs pairs.

Article 47

Si la période de césure consiste en une formation, l'éligibilité de l'étudiant à une bourse sur critères sociaux est soumise aux conditions de droit commun attachées à la nature de sa formation. La formation doit notamment relever de la compétence du ministre chargé de l'enseignement supérieur et conformément à la circulaire annuelle relative aux bourses et aides aux études du ministère en charge de l'enseignement supérieur être habilitée à recevoir des boursiers.

Dans les autres cas, le droit à bourse peut être maintenu sur décision du Directeur de l'Institut d'Études Politiques qui se prononce sur la dispense ou non de l'étudiant de son obligation à assiduité durant sa période de césure. La décision sera prise en

fonction de la relation entre la thématique de la césure et la formation dispensée au sein de l'établissement. L'étudiant doit déposer, simultanément à sa demande de césure motivée, une demande de maintien de la bourse. Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques statue sur cette demande de maintien par une réponse écrite et motivée. La décision refusant le maintien de la bourse peut faire l'objet d'un recours gracieux.

Article 48

La période de césure effectuée fait l'objet d'une mention au supplément au Diplôme.

Règlement des études complet (toutes formations et parcours)



